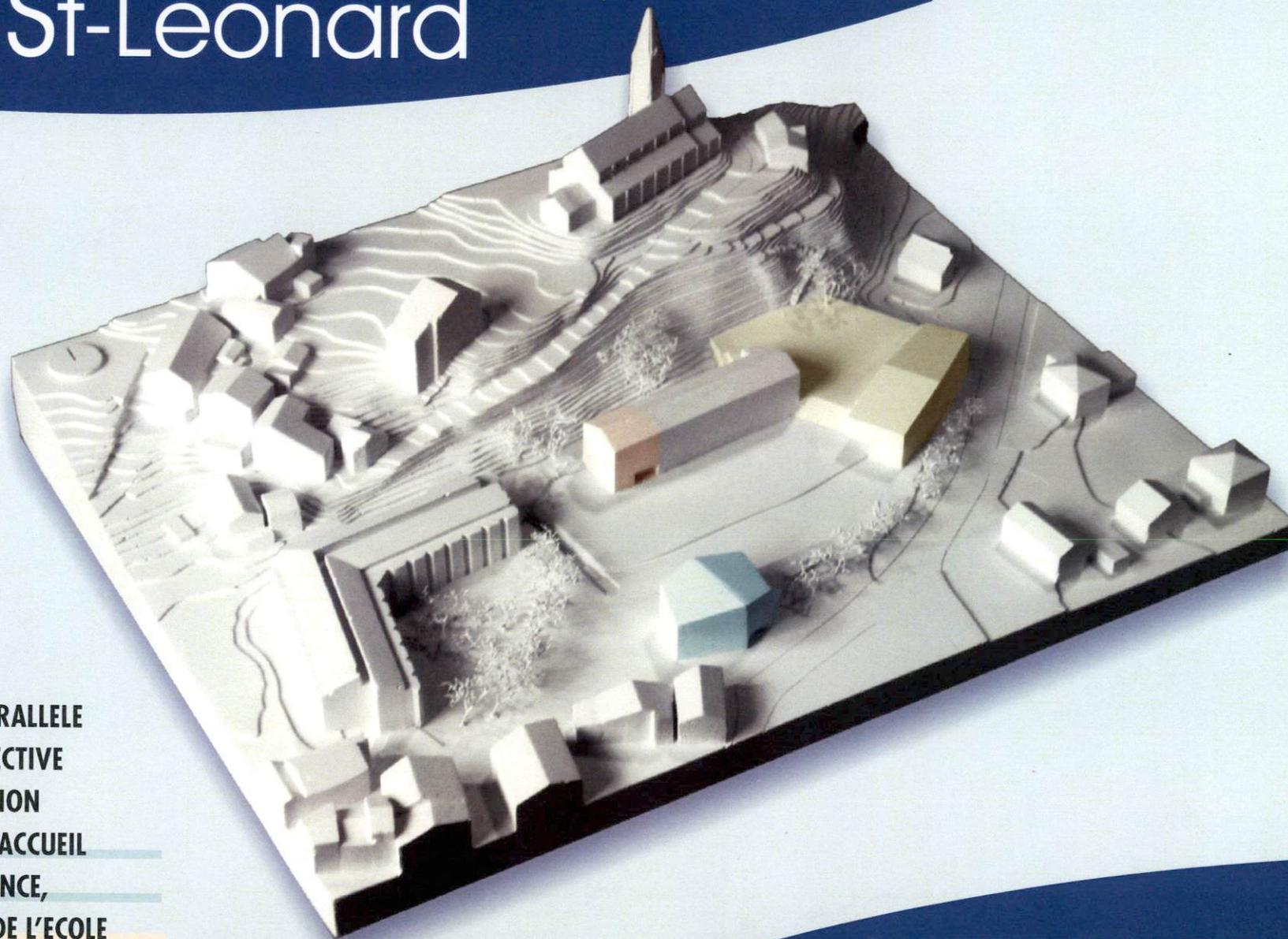




Commune de
St-Léonard



**MANDAT D'ETUDE PARALLELE
SUR PROCEDURE SELECTIVE
POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL
POUR LA PETITE ENFANCE,
L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE
ET LE REMPLACEMENT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE**

RAPPORT DU JURY
St-Léonard, octobre 2009

Table des matières

- page 2 **Informations générales**
- page 10 **Projet n°1 PUZZLE**
- page 15 **Projet n°2 A3**
- page 20 **Projet n°3 LE VENTRE DE LA BALEINE**
- page 25 **Projet n°4 RAINBOW**
- page 30 **Projet n°5 HIP HOP**
- page 35 **Projet n°6 KINDER SURPRISE**

Informations générales

● MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent mandat d'étude parallèle est organisé par la Commune de St-Léonard, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service cantonal de la l'enseignement.

● SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIF DU MANDAT D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une mise à niveau de ses structures scolaires et d'accueil de la petite enfance, la commune de St-Léonard a étudié la planification des projets suivants :

- Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance comprenant une Nursery, Crèche, UAPE.
- Modification et extension du bâtiment scolaire. Le bâtiment scolaire actuel date des années 50 (rez et 1er étage) et a été agrandi au début des années 80 (2ème étage). Quelques rénovations (fenêtres, installation incendie, etc.) ont été récemment entreprises afin de respecter les normes en la matière. Cependant d'autres installations techniques sont à rénover, notamment le système de chauffage.
- Actuellement, le nombre de salles de classes est insuffisant, notamment pour les activités ACM qui se déroulent pour certaines dans les salles servant aux cours scolaires. L'ajout de quelques unités de salles de classes est dès lors indispensable, le nombre d'élèves étant stable.
- Adaptation des bâtiments scolaires aux normes parasismiques et d'accès aux personnes handicapées.
- Rénovations ou création d'installations techniques adaptées (chauffage, utilisation de l'énergie renouvelable).
- Le Maître de l'ouvrage souhaite utiliser la structure du nouveau bâtiment pour régler les problèmes sismiques du bâtiment des classes existant.
- Dans une deuxième étape, la commune projette de remplacer la salle de gymnastique existante qui date des années 50, souffre de sa vétusté et dont les dimensions ne correspondent à aucune norme actuelle. Cet ancien bâtiment abrite également une petite structure d'accueil (garderie exploitée sur mandat par le CMS de Sierre), le dépôt des pompiers et des travaux publics et un appartement. Les pompiers et les travaux publics seront déplacés dans un nouveau bâtiment à construire à l'extérieur du village en 2009/2010. L'appartement ne sera pas reconstruit. Le bâtiment de la salle de gym existante peut être démoli. Son affectation à un autre usage n'est pas souhaitée.
- Afin d'offrir aux activités non – sportives qui se déroulent actuellement dans la salle de gymnastique des locaux adaptés, la commune a décidé de construire également une salle multiactivité.

● GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure sélective selon l'article 10 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 et d'un mandat d'étude confié parallèlement à plusieurs mandataires au sens de l'annexe relative aux mandats d'études parallèles du règlement SIA 142 édition 1998.

● CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au mandat d'étude implique pour l'organisateur, la commission d'examen des projets et les mandataires l'acceptation des clauses du programme, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

● ARCHITECTES MANDATÉS

Les bureaux d'architecture ci-dessous, retenus à l'issue de la procédure sélective, ont été invités à présenter au Maître de l'ouvrage une étude de solution au sens de la norme susmentionnée et sur la base du programme de construction:

- Anako architecture à Grimisuat
- Berclaz et Torrent architectes à Sion
- DV architectes associés à Sion
- Esposito et Javet architectes à Lausanne
- Jean-Gérard Giorla et Mona Trautmann architectes à Sierre
- Bonnard et Woeffray architectes à Monthey

● EXAMEN DES PROJETS

Les projets ont été examinés par une commission composée :

du groupe d'experts :

- Président : Olivier Galletti, architecte cantonal, SBMA
- Membres : Alain Fidanza, architecte ; Ambroise Bonvin, architecte ; Laurent Mayoraz, architecte, SBMA

des représentants du maître d'ouvrage :

- Claude-Alain Bétrisey, président de commune
- Guy Delalay, président de la commission de construction et urbanisme
- Christophe Melly, conseiller communal

des spécialistes :

- Anne Bühler-Moulin, responsable Valais romand du secteur de la petite enfance (DECS)
- Jacques Zufferey responsable du service accueil de la petite enfance du CMS
- Michel Beytrison, adjoint au service de l'enseignement du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS)

● RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 3 questions anonymes posées ont été envoyées à tous les mandataires et membres du jury le 24 juillet 2009.

● RÉCEPTION DES PROJETS ET OUVERTURE DES CARTABLES

L'ouverture des cartables et l'affichage des concours ont été faits par un représentant de la commune et un représentant du SBMA. Les projets ont été ouverts et numérotés de façon aléatoire:

1. PUZZLE
2. A3
3. LE VENTRE DE LA BALEINE
4. RAINBOW
5. HIP HOP
6. KINDER SURPRISE

● EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. calcul du cube SIA, des surfaces de façades, des surfaces brutes de plancher

Remarques:

Point 1 :

Tous les projets reçus ont été envoyés pour le lundi 21 septembre 2009, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2 :

Le projet N° 1 implante une partie de la scène sous la route, donc hors périmètre. Pour le projet N° 2 le périmètre a été déplacé, mais l'implantation des bâtiments respecte le périmètre donné par le Maître de l'ouvrage. Tous les autres projets ne posent pas de problème relatif au périmètre mis à disposition.

Point 3 :

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales.

Point 4 :

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications mineurs au programme des locaux. Elles ont été signalées dans l'analyse de chacun des projets remise aux membres de la commission avant le jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5 :

Les calculs du cube SIA, des surfaces de façade et des surfaces brutes de plancher n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans le rapport techniques sont celles fournies par les architectes.

● JUGEMENT

La commission d'évaluation s'est réunie le mercredi 30 septembre 2009 à la salle sur l'entrée de la salle de gym de St-Léonard.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par le SBMA, la commission d'évaluation, décide d'accepter tous les projets au jugement. La commission d'évaluation s'est ensuite rendue sur le site.

Analyse du site

Le terrain mis à disposition est constitué pour la majeure partie par une grande surface horizontale terminée au Nord par un talus à forte déclivité qui soutient la route de l'église. Ce terrain est occupé par l'école existante, la salle de gymnastique et l'EMS, construits au pied du talus dans la zone charnière entre la plaine et le coteau. La présence de deux rampes d'accès véhicules et piétons à l'abri P.C., une rampe d'accès véhicules à l'EMS et l'impossibilité de construire sur l'abri sont des contraintes qui limitent fortement les possibilités d'implantation des bâtiments et d'aménagement des espaces.

Les parcelles mises à disposition se trouvent en zone d'intérêt général, donc réservées à des équipements publics.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 6 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

- Occupation rationnelle du terrain
- Qualité du concept et en particulier de l'idée du projet
- Situation, volumétrie, espaces extérieurs
- Contexte architectural et fonctionnel du complexe
- Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier
- Rapport aux bâtiments existants
- Accès (personnes et véhicules)

Fonctionnalité

- Système distributif, structurel et fonctionnel
- Organisation correcte des différentes fonctions
- Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles

Qualités architecturales

- Traitement des thèmes
- Traduction du concept en une expression architecturale adéquate
- Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs)
- Qualités du système constructif choisi

Economie

- Du projet
- De terrain
- Respect des surfaces données dans le programme des locaux
- Rationalité de l'exploitation
- Système constructif simple
- Compatibilité du projet avec le concept minergie
- Développement durable

Analyse de détail des projets et recommandation et conclusion du groupe d'experts

Ayant pris connaissance du rapport technique et après s'être rendue sur place, la commission analyse de manière détaillée chacun des projets sur la base des critères définis ci-dessus, en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis, elle procède par éliminations successives. Au terme du jugement, la commission a tenu à souligner l'effort des mandataires dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

La commission d'évaluation, à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 2 / « **A3** », la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

La commission remercie l'ensemble des mandataires de leur contribution à résoudre ce problème.

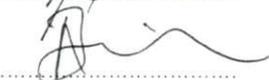
Olivier Galletti,



Alain Fidanza



Ambroise Bonvin



Laurent Mayoraz



Claude-Alain Bétrisey



Guy Delalay



Christophe Melly



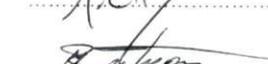
Anne Bühler-Moulin



Jacques Zufferey



Michel Beytrison



- **EXPOSITION**

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du groupe d'experts,

Le vendredi 16 octobre 2009 à 18h00

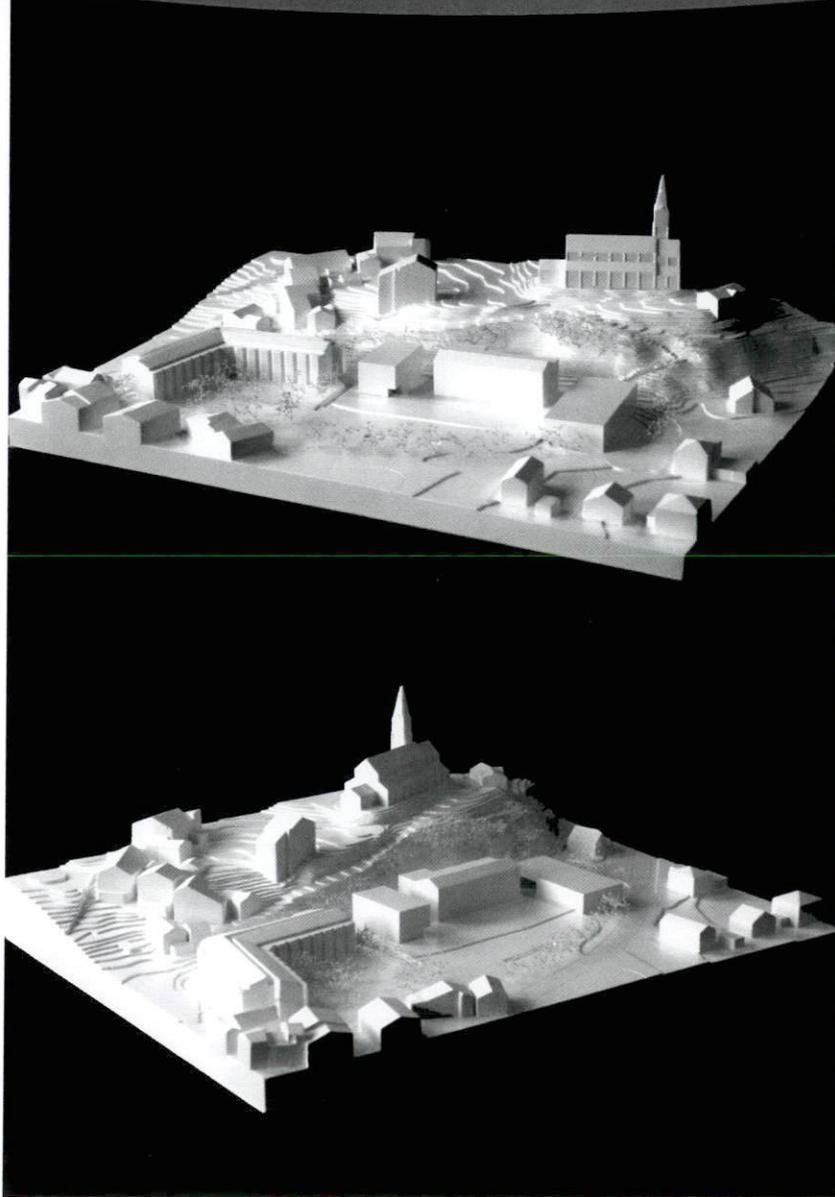
à la maison de retraite le Carillon à St-Léonard.

Les projets seront exposés au public du vendredi 16 octobre 2009 au lundi 26 octobre 2009 à la maison de retraite le Carillon à St-Léonard.

Les visites sont libres tous les jours.



PROJET N°1 PUZZLE



Auteur : Anako Architecture à Grimisuat

Collaborateurs : Olivier Cheseaux et Alexandre Rey

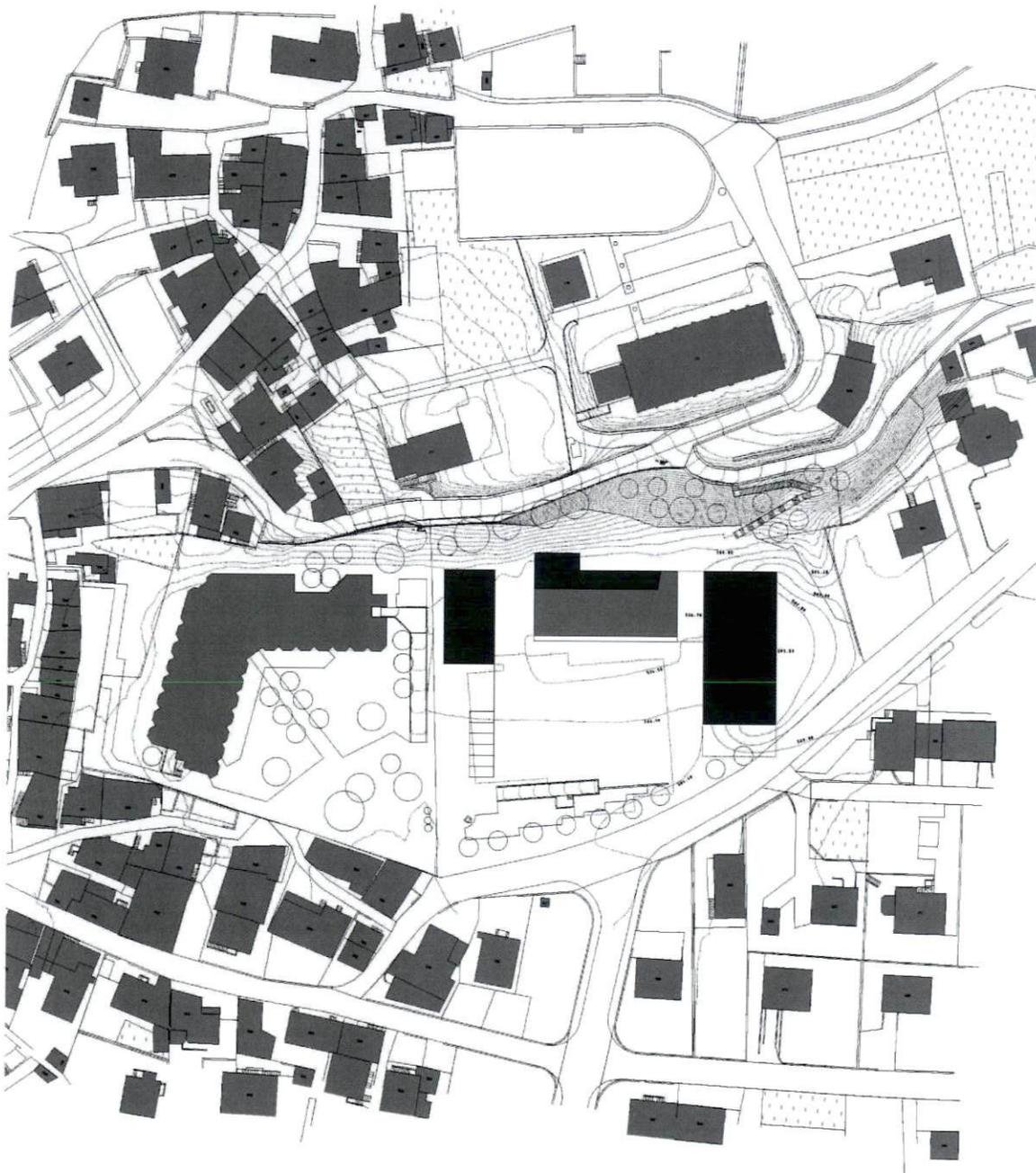
Le projet s'implante sur l'arrière du site en reprenant les géométries existantes, il propose un renforcement des dispositifs d'entrée sur le bâtiment existant entre les volumes et une entrée de la crèche sur la place de récréation. L'insertion dans le site des nouveaux bâtiments est géométrique et ne permet pas d'instaurer un réel dialogue entre les différents volumes. La position de la salle de gymnastique affaiblit l'entrée de l'école existante et ne permet pas une lecture claire des hiérarchies.

L'organisation intérieure des bâtiments est propre, l'enveloppe des nouvelles constructions est traitée uniformément.

La salle de gymnastique est enterrée pour maintenir des volumétries basses sur le site, ce qui engendre un rapport de haut-jour artificiel avec le terrain existant (création d'une dépression dans le terrain pour permettre l'apport de lumière naturelle).

La crèche fonctionne avec un rapport sur la cour de récréation ce qui peut représenter des incompatibilités avec le fonctionnement de l'école. La position de l'UAPE dans le bâtiment est bonne mais péjore au bon fonctionnement de la crèche. Le système de distribution de la crèche ne permet pas un bon fonctionnement du programme. L'exploitation des espaces à l'arrière du site n'est pas convaincante au vu de l'ensoleillement et des rapports aux nouvelles classes.

Le projet ne propose aucune relation avec le home et ne traite pas la problématique de la rampe sur le site, les relations latérales à la crèche ne sont pas traitées. Les relations spatiales avec le volume du home ne sont pas traitées ou traitées uniformément sans établir de hiérarchies, le projet semble se limiter au site de l'école. Le volume du projet est légèrement inférieur à la moyenne.



L'implantation

le site se trouve au pied d'une colline sur laquelle se dresse l'église. la partie nord et rocher est recouverte d'une végétation naturelle et locale. une fois la salle de gymnastique existante démolie, toute la topographie du lieu devient visible.

L'implantation de 2 nouveaux bâtiments dans une géométrie orthogonale, permet la création de vides entre chaque corps de bâtiments. L'usage, la crèche, la nursery peuvent être construits en étape 1. ce nouveau bâtiment dialogue avec l'école existante et le home pour personnes âgées. celui-ci est parfaitement autonome dans sa fonctionnalité. l'escalier d'accès à l'abri pc est démolit et remplacé par un accès direct et indépendant.

la nouvelle salle de gymnastique est semi-enterrée (2) de manière à aménager les salles multifonctionnelles (1) de plein pied par rapport à la cour d'école. un dialogue direct entre la tente de fête, les salles multifonctionnelles. l'usage peut être créé en cas de manifestations.

L'agrandissement de l'école se réalise au nord du bâtiment actuel. une réorganisation des circulations verticales et horizontales est mise en place. en effet, un espace de distribution et de vestiaire (1) est aménagé à tous les niveaux au centre du bâtiment. les locaux de services (3) étant repoussés au nord, tout comme les salles d'appuis et les nouvelles salles de classe. le bâtiment scolaire garde sur le site son architecture et les nouveaux bâtiments ainsi que l'agrandissement de l'école sont recouverts de lames verticales renforçant la verticalité du site.

L'organisation

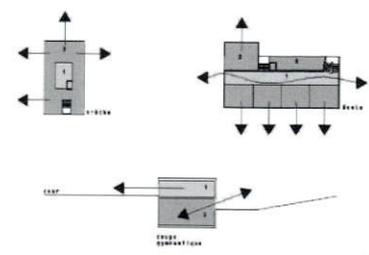
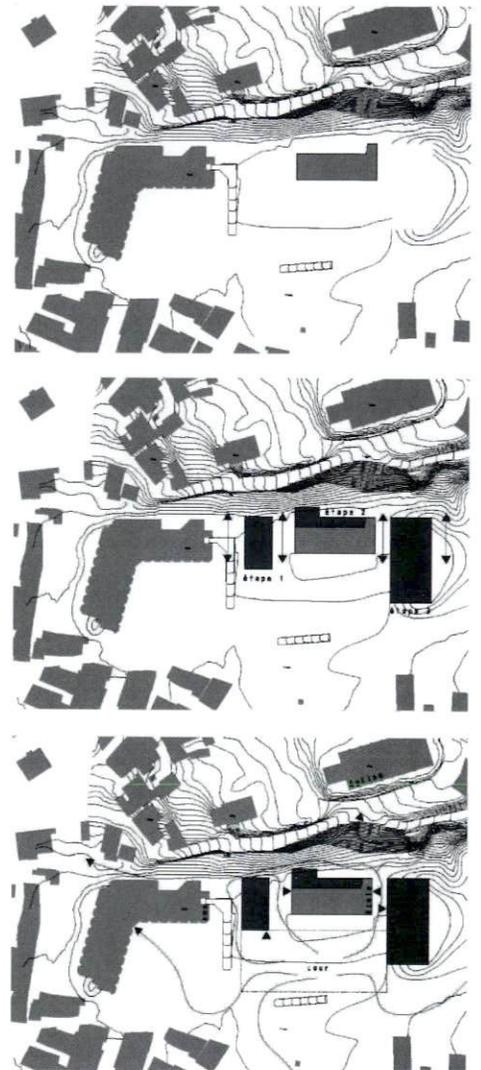
L'usage se trouve au rez de chaussée en relation avec l'entrée de l'école infantine, et l'ens.

la crèche se trouve au 1er étage et la nursery au 2ème étage. celle-ci se trouve à côté de l'administration elle bénéficie du calme et d'une terrasse couverte afin de permettre aux enfants en bas âge de profiter de l'air extérieur.

à tous les étages un noyau central (1) de services, de fonctions diverses, repos, cuisine, sanitaires,... permet la vision sur tous les espaces d'activités qui se déroulent en périphérie (2).

L'agrandissement de l'école est créé par une tranche de services (3) qui vient se poser contre la bât existante et les deux salles de classes au nord ouest (2). une pour remplacer la salle au rez de chaussée qui a été affectée comme salle des maîtres et cafétéria. la création de deux nouvelles salles d'appuis est dictée par la suppression d'une salle existante au 1er étage afin de créer un espace vestiaire (1) en relation avec le nombre d'élèves qui fréquentent cette école. cet agrandissement permet également de satisfaire la norme parasismique de tout le complexe. cet agrandissement peut-être réalisé en maintenant l'école existante en exploitation, les travaux de liaison et d'aménagement des halls seront exécutés durant les vacances scolaires.

la salle de gymnastique, les vestiaires, sont accessibles depuis l'école. la salle étant orientée à l'est la différence de niveau existant permet le maintien de la topographie existante.

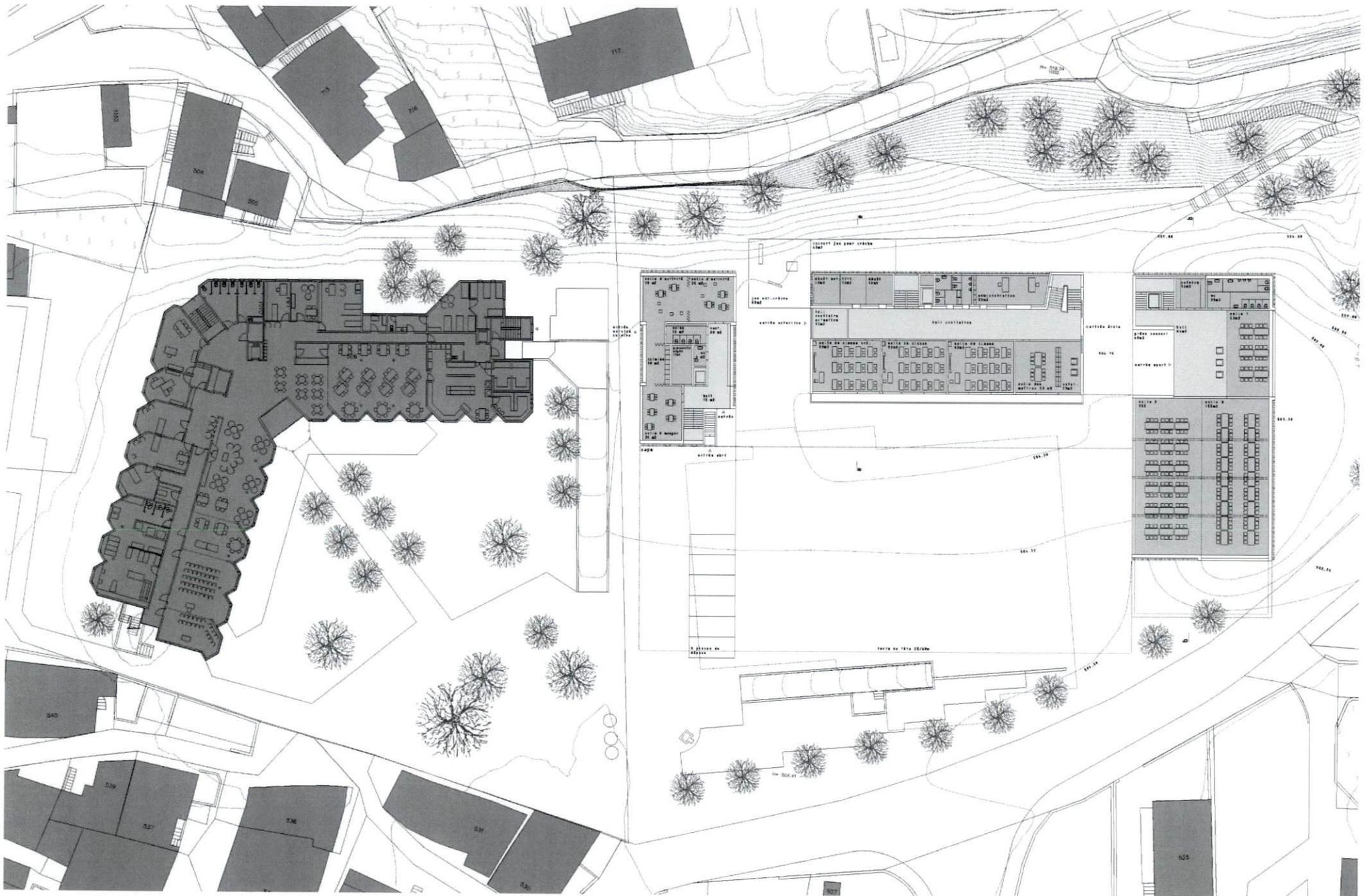


situation échelle 1/500

puzzle mandat d'études parallèles sur procédure sélective - structure d'accueil pour la petite enfance, agrandissement de l'école et remplacement de la salle de gym à st-léonard

septembre 2009

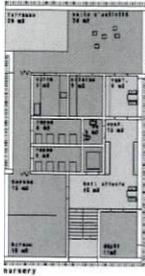




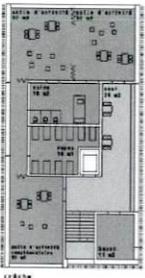
rez-de-chaussée échelle 1/200

puzzle mandat d'études parallèles sur procédure sélective - structure d'accueil pour la petite enfance, agrandissement de l'école et remplacement de la salle de gym à st-léonard

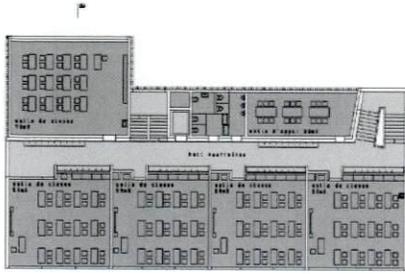
septembre 2009



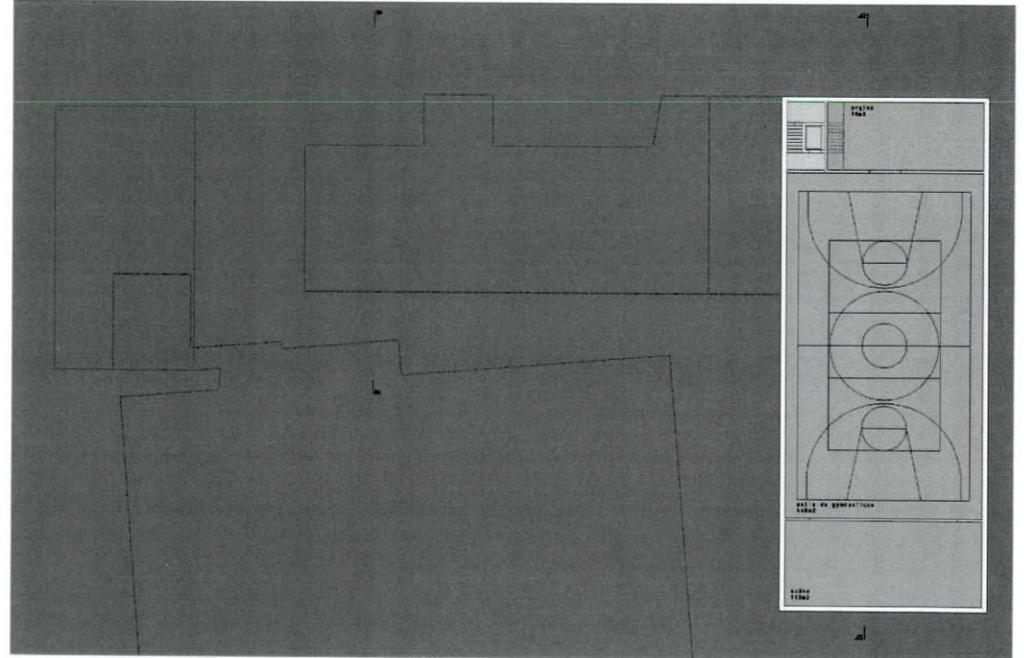
étage 2 échelle 1/200



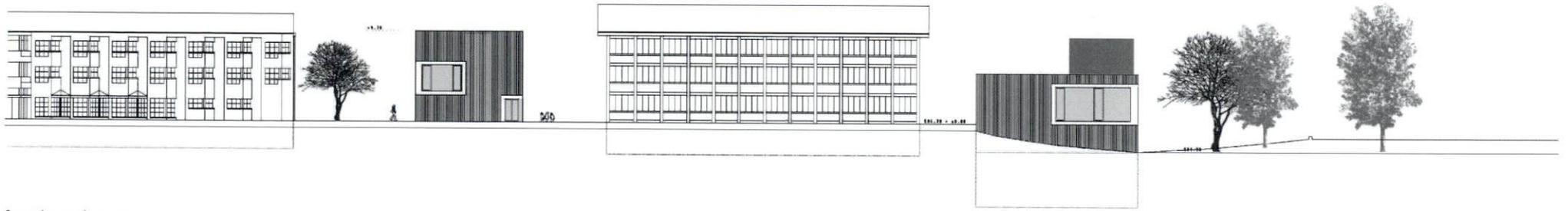
étage 1 échelle 1/200



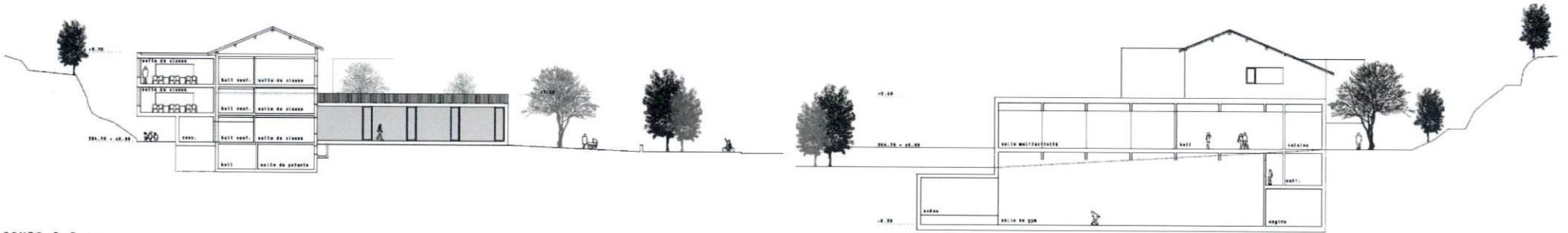
sous-sol 1 échelle 1/200



sous-sol 2 échelle 1/200

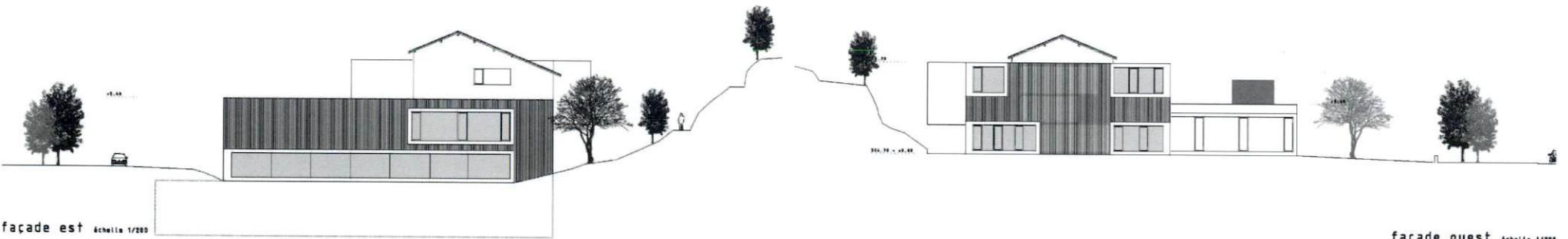


façade sud échelle 1/200



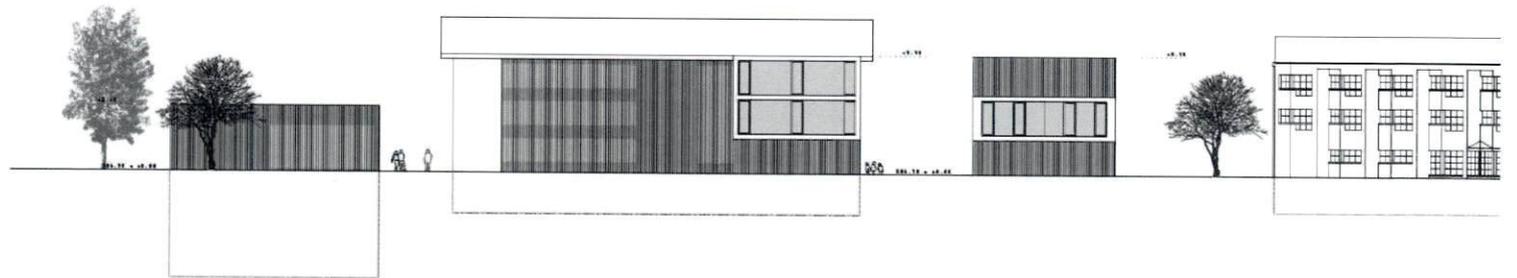
coupe a-a échelle 1/200

coupe b-b échelle 1/200



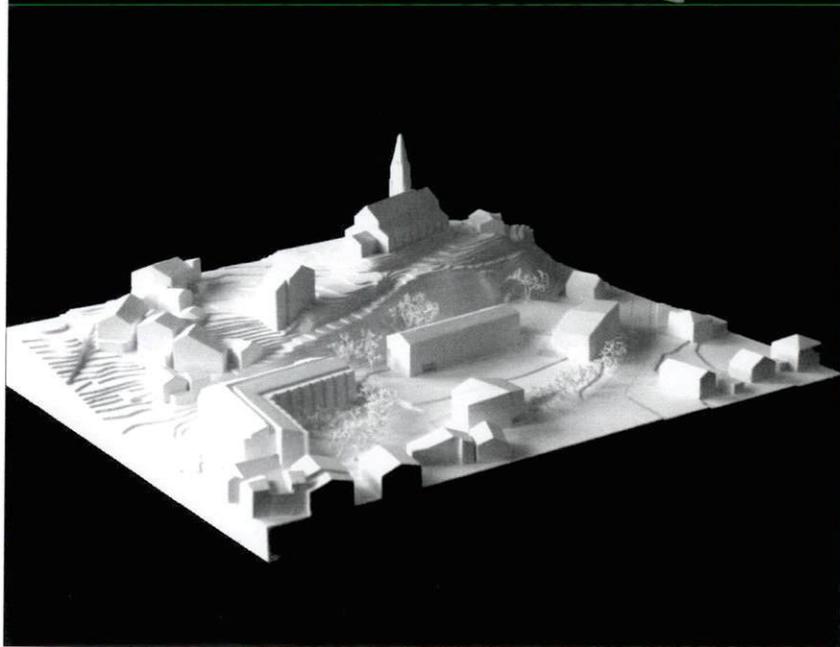
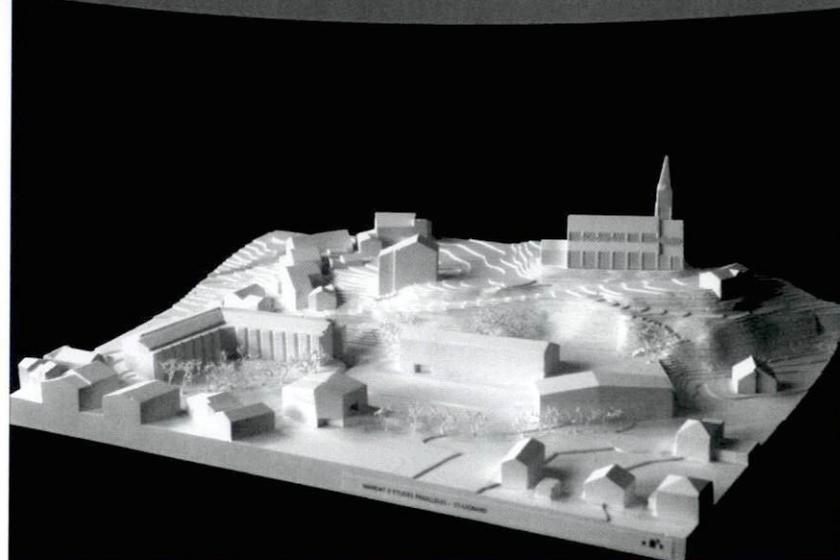
façade est échelle 1/200

façade ouest échelle 1/200



façade nord échelle 1/200

PROJET N°2 A3



Auteur : DV & Architectes associés à Sion

Collaborateurs : Carole Pont, Philippe Venetz, Glenn Cotter, Anne-Line Duss, Pascal Martin, Céline Corsano, Magnolia Jacquier

Le projet articule le programme dans une lecture très contextuelle des éléments de référence présents sur le site. La structure d'accueil au Sud de la cour, en relation au village. La présence du bâtiment de l'école est renforcée en fond de cour.

Ainsi l'espace de la cour est accentué d'Ouest en Est jusqu'à l'EMS et sa limite Nord trouve un répondant au Sud. La structure d'accueil prend ainsi doublement son rôle, en interprétant d'autre part l'un des éléments contraignants du site que constitue la rampe d'accès à l'abri.

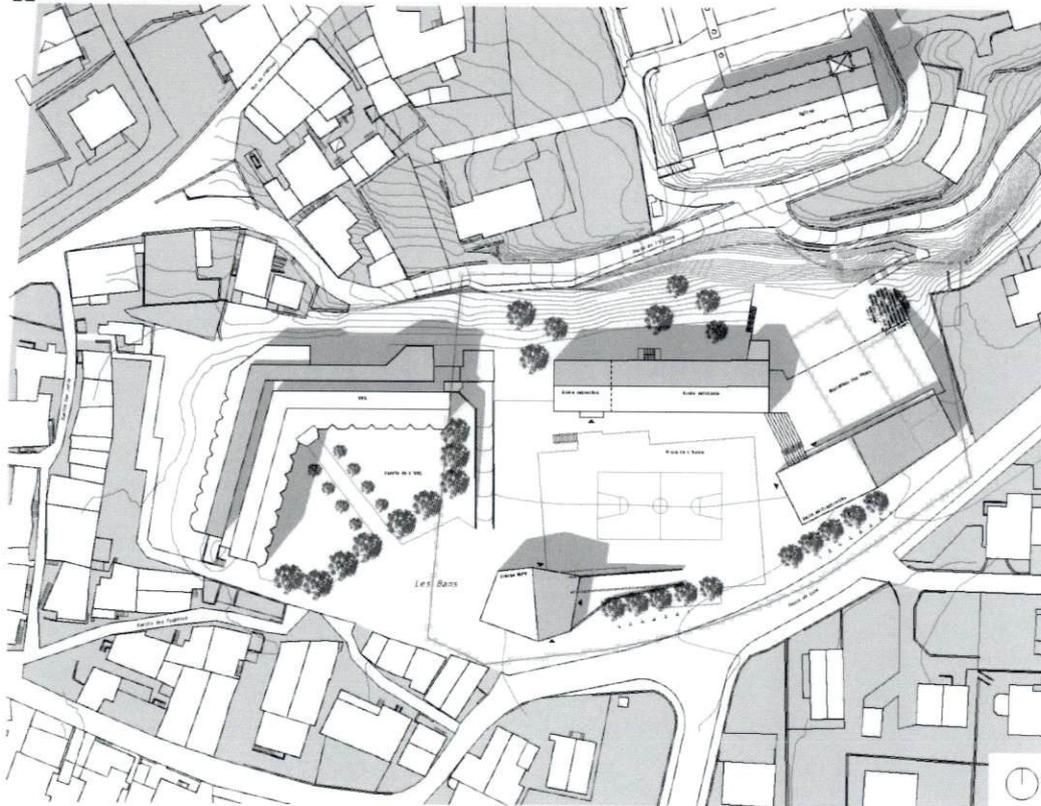
Ouverte au rez sur la rue et sur la cour, l'UAPE y dispose de grandes salles dont la salle à manger et un accès interne à l'étage. Le deuxième accès est constitué de la rampe extérieure, tous deux distribuant la crèche et l'accueil. La nursery y dispose de ses locaux d'activité et de repos, les jeux pouvant se dérouler de façon protégée tant à l'intérieur que sur la rampe. Au dernier niveau se trouvent des locaux de soin, de repos et d'activités, complétés d'une terrasse extérieure.

Le bâtiment des grandes salles propose au rez-de-chaussée un accès principal à caractère public et une connexion intérieure plus privative à l'école. Entre les deux, un grand escalier magistral montre le chemin vers l'église, franchissant la toiture de la salle de gymnastique. C'est sur cette nouvelle place offerte aux villageois que s'orientent les salles multiactivités.

La disposition du plan distribue et organise clairement les espaces. Au sous-sol se trouvent les locaux servants de la salle de gymnastique, ainsi que la scène favorablement insérée sur son long côté. Elle bénéficie de coulisses fonctionnelles, tout comme le sont les espaces disposés au rez, dont un accès de livraison sur la route de Lens. La connexion à l'école est insérée sous l'escalier et terrasses extérieurs et en balcon sur la salle. L'accès à l'étage est constitué d'un hall généreux et la distribution aux salles multiactivités peut se faire, discret, par un office et un vestiaire du côté « ville » de celles-ci.

L'école est agrandie sur son côté Ouest vers l'EMS. Tout en continuité du plan existant. Une nouvelle entrée sur le Sud la positionne clairement comme actrice de l'espace affirmé de la cour. L'espace traversant de ce hall ouvre néanmoins sur l'arrière, vers la montagne. Une deuxième circulation verticale permet non seulement d'envisager la suppression de l'escalier de secours existant, mais encore la création d'un accès à l'abri souterrain. Il permettrait de supprimer l'existant sur la cour.

Le projet a un volume en dessous de la moyenne, mais l'intervention en pied de falaise peut corriger ce rapport vers le haut. Ce complexe, habilement articulé, ne saurait passer outre la remise en question de la rampe d'accès au sous-sol de l'EMS. C'est le dernier élément qui permet d'envisager cette lecture en trois tableaux du site. Il s'agit d'une part de la création d'un lieu protégé et intergénérationnel, dont la présence au sein du village est accentuée. Ce dernier s'en trouve d'autre part renforcé, ses limites sont autant de seuils et de passages, perméables ils soulignent la complexité des lieux, déclinant des espaces du plus privé au plus public. Enfin c'est un espace de liaison et de transition qui est ici constitué dans la topographie, autant artificielle que naturelle, le regard porte autant vers le village que vers la montagne, témoignage contextuel s'il en est.



situation 1/500

Saint-Léonard

Répartit en trois entités, la proposition tire parti du site et des infrastructures existantes.

Un projet contextuel.

Au pied de la colline et à l'orée du vieux village, le projet intègre une topographie changeante et permet d'articuler des espaces extérieurs variés spécifiques à leurs nouvelles fonctions.
La crèche, proche des garages et des maisons d'habitation villageoises entre, par sa volumétrie, en relation avec le bâti existant. Sa forme lui permet d'organiser les différents espaces autour d'elle. Sa position contribue à définir l'espace de la cour d'école. Elle annonce en douceur la transition entre privé et public, ancien et nouveau.
Elle tire parti des infrastructures existantes en construisant une rampe sur la rampe, offrant un accès aisé aux locaux de la crèche tout en valorisant le front de rue.

La salle multiactivités et la salle de gymnastique au volume partiellement enterré, permettent l'aménagement d'une nouvelle esplanade. En continuité de la terrasse, celle-ci établit une relation spatiale entre l'église, son cheminement et le village en contrebas.

L'extension de l'école dans son prolongement permet la construction et l'intégration d'une nouvelle entrée faisant office de hall et donnant sur la cour d'école. Cette construction massive permet d'intégrer une distribution verticale et d'envisager un contreventement statique optimisant les performances sismiques de la construction existante.

Étape de projet :

Le projet s'organise en trois temps.

Le premier : la crèche construite en première étape et conçue dans un système bois préfabriqué permettant une rapidité de mise en œuvre.

Le deuxième : l'extension de l'école avec sa nouvelle entrée offre la possibilité de garder en activité l'école telle qu'on la connaît, puis de la relier à la nouvelle construction.

Le troisième : la salle de gymnastique avec son esplanade et sa salle multiactivités viennent achever le développement du site.
Planifier en trois bâtiments, le projet propose une flexibilité de planification totale, pouvant assimiler des délais de réalisation divers.

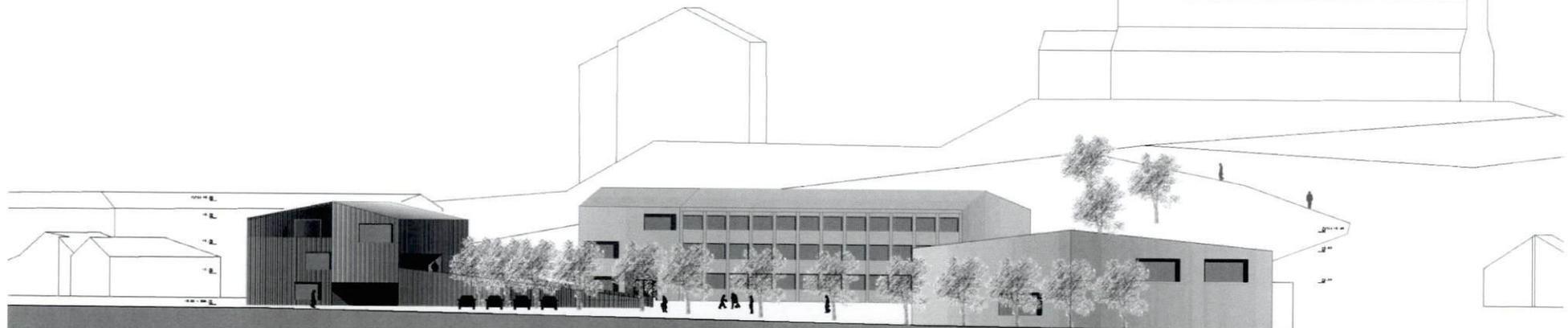
Matérialité

La crèche, construite en ossature bois préfabriquée, sans sous-sol, assure une rapidité de construction. Sa façade lamée de bois se croise de part et d'autre pour intégrer les différentes entrées. Le matériau du creux contraste avec l'enveloppe extérieure.

Les locaux multifonctionnels et extension de l'école.

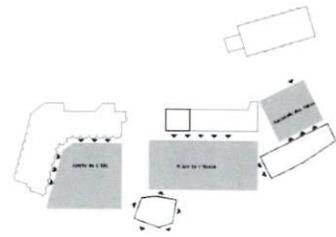
D'aspect minéral, les locaux de la salle de gym et de la salle multiactivités, s'inscrivent dans une logique de socle habité. Les entrées, creusées dans la masse, reprennent la matérialité de la façade bois de la crèche.

Le dialogue discret de matérialité qu'entretenaient les trois bâtiments permet de marquer un ensemble urbain et de cultiver la spécificité programmatique d'école, de crèche / sappe et de salle de gymnastique / multiactivités.

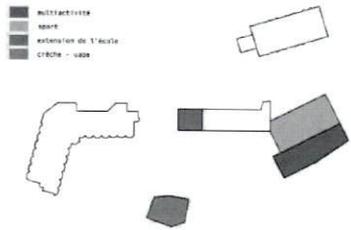


façade sud 1/200

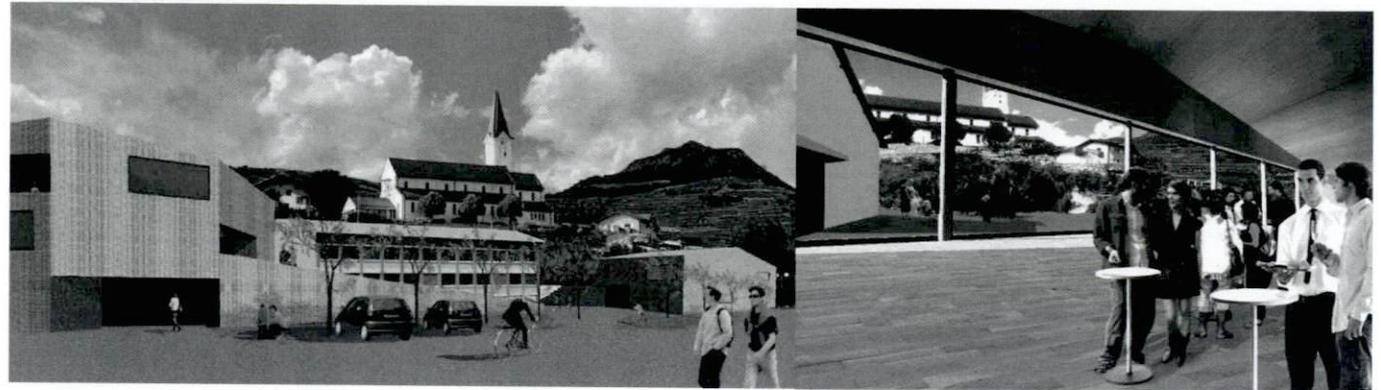
CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE, L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ET LE REMPLACEMENT DE LA SALLE DE GYM



concept

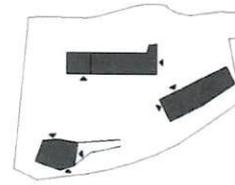


fonctions plan

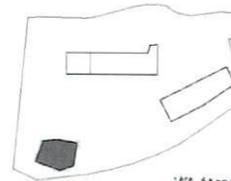


vue extérieure

vue intérieure

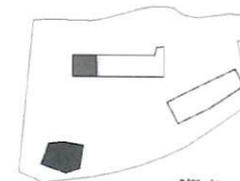


entrées

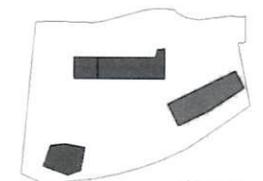


1^{ère} étape

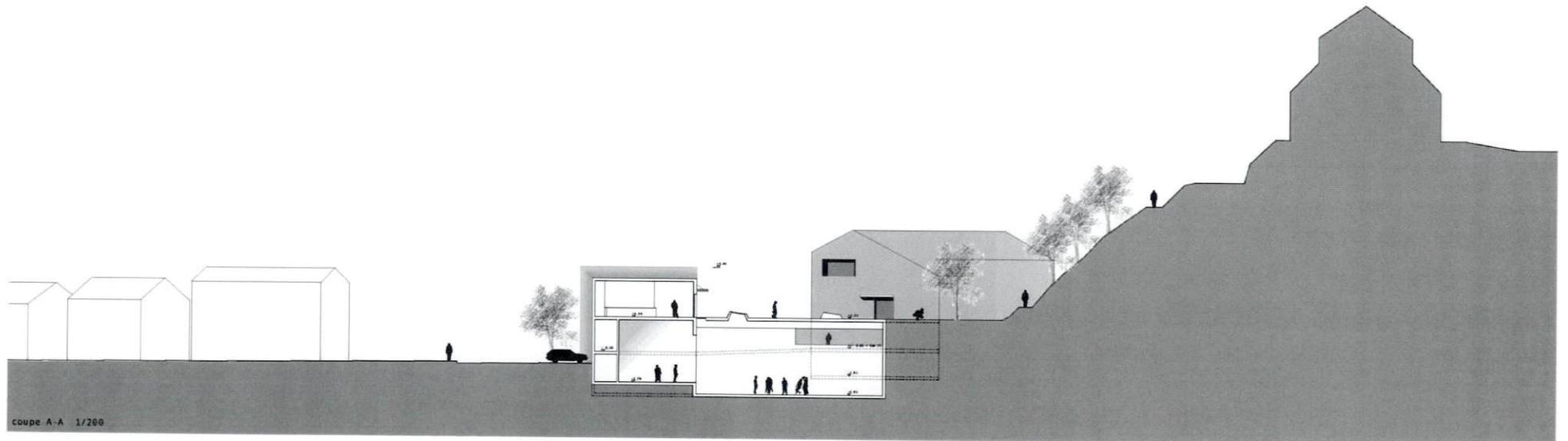
étapes de construction



2^{ème} étape



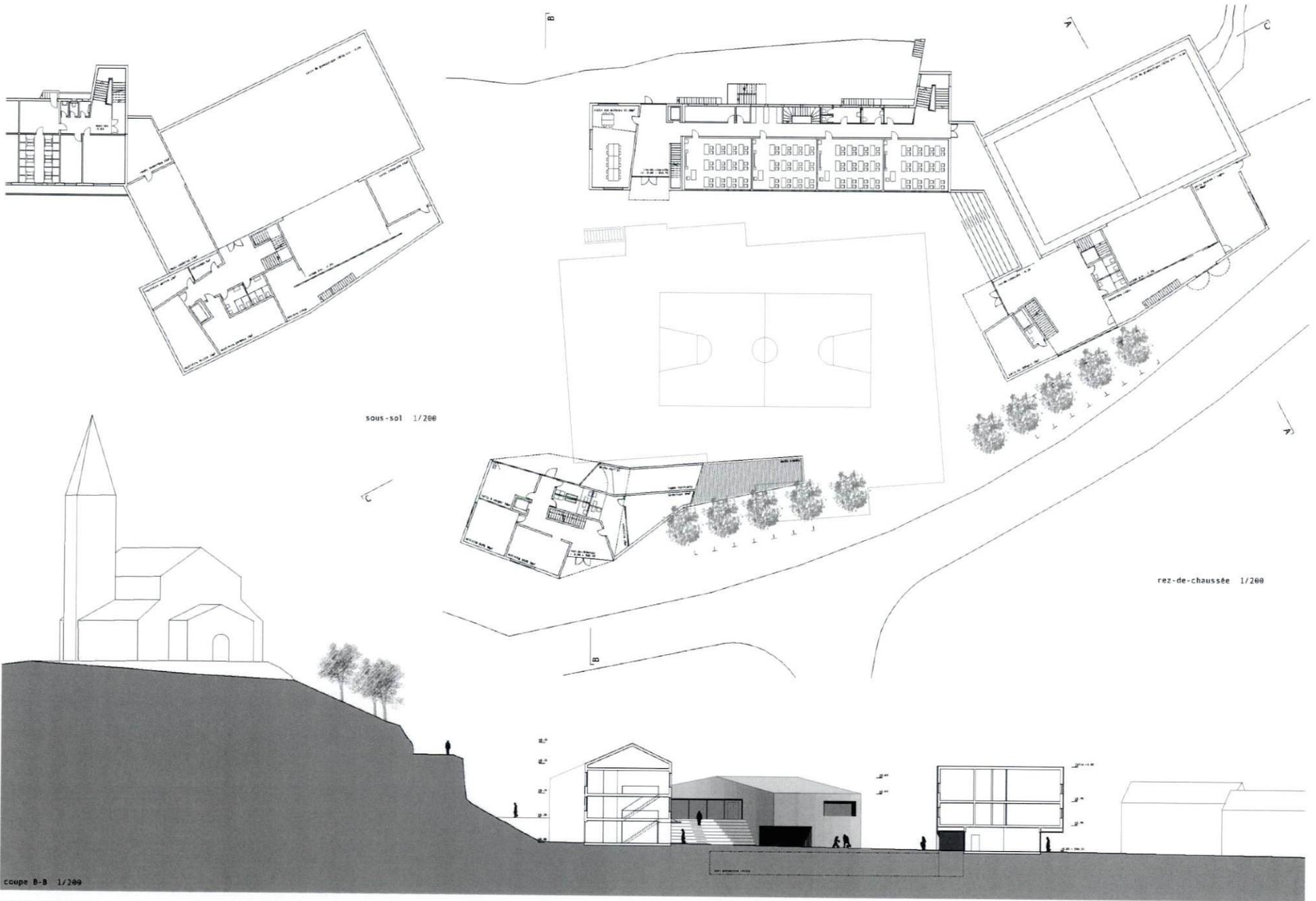
3^{ème} étape



coupe A-A 1/200

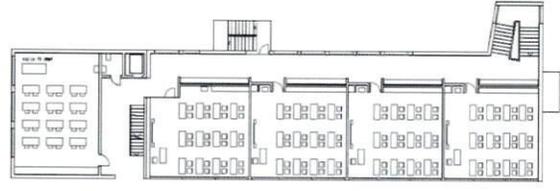
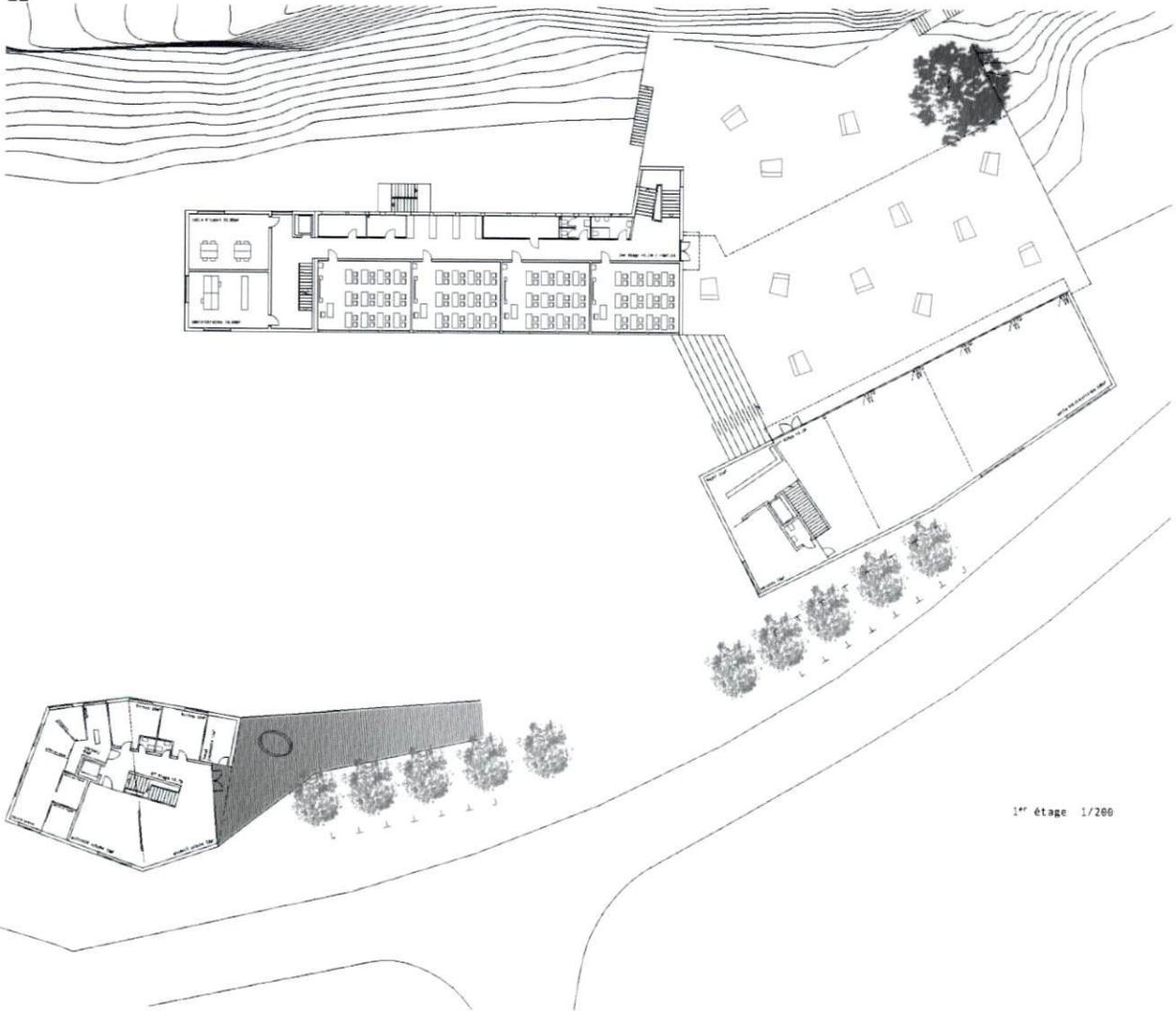
CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE, L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE ET LE REMPLACEMENT DE LA SALLE DE GYM

A³

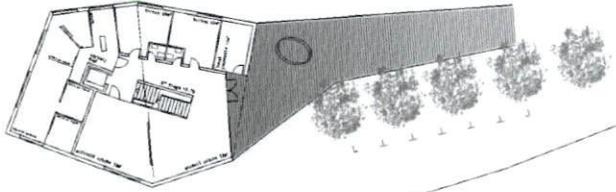


CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE, L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE ET LE REMPLACEMENT DE LA SALLE DE GYM

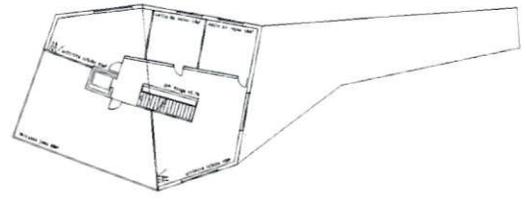
A'



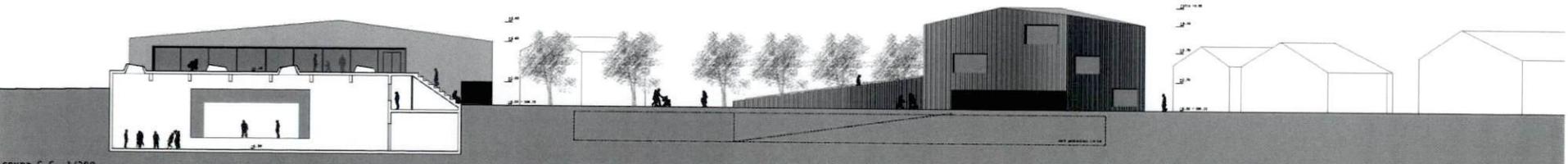
2^{me} étage 1/200



1^{er} étage 1/200



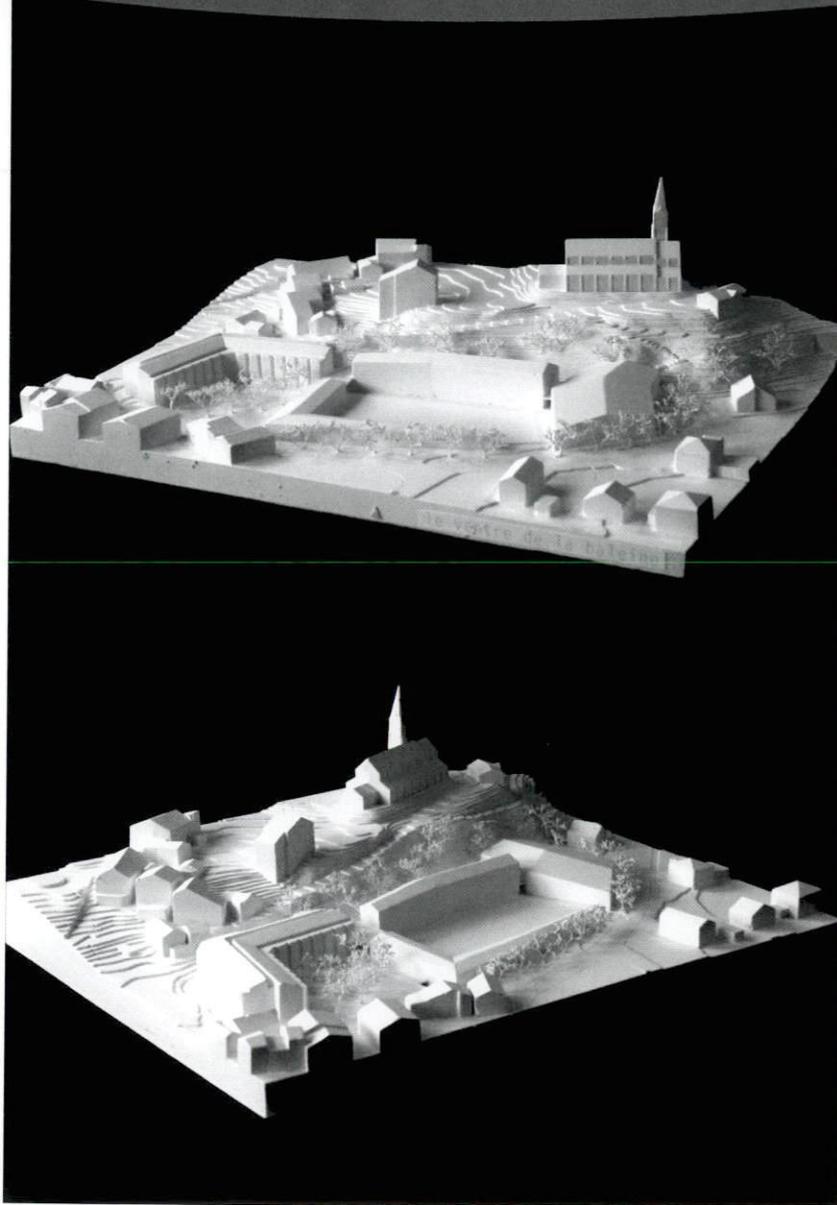
2^{me} étage 1/200



coupe C-C 1/200

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE, L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE ET LE REMPLACEMENT DE LA SALLE DE GYM

PROJET N°3 LE VENTRE DE LA BALEINE



Auteur : Berclaz et Torrent Architectes à Sion

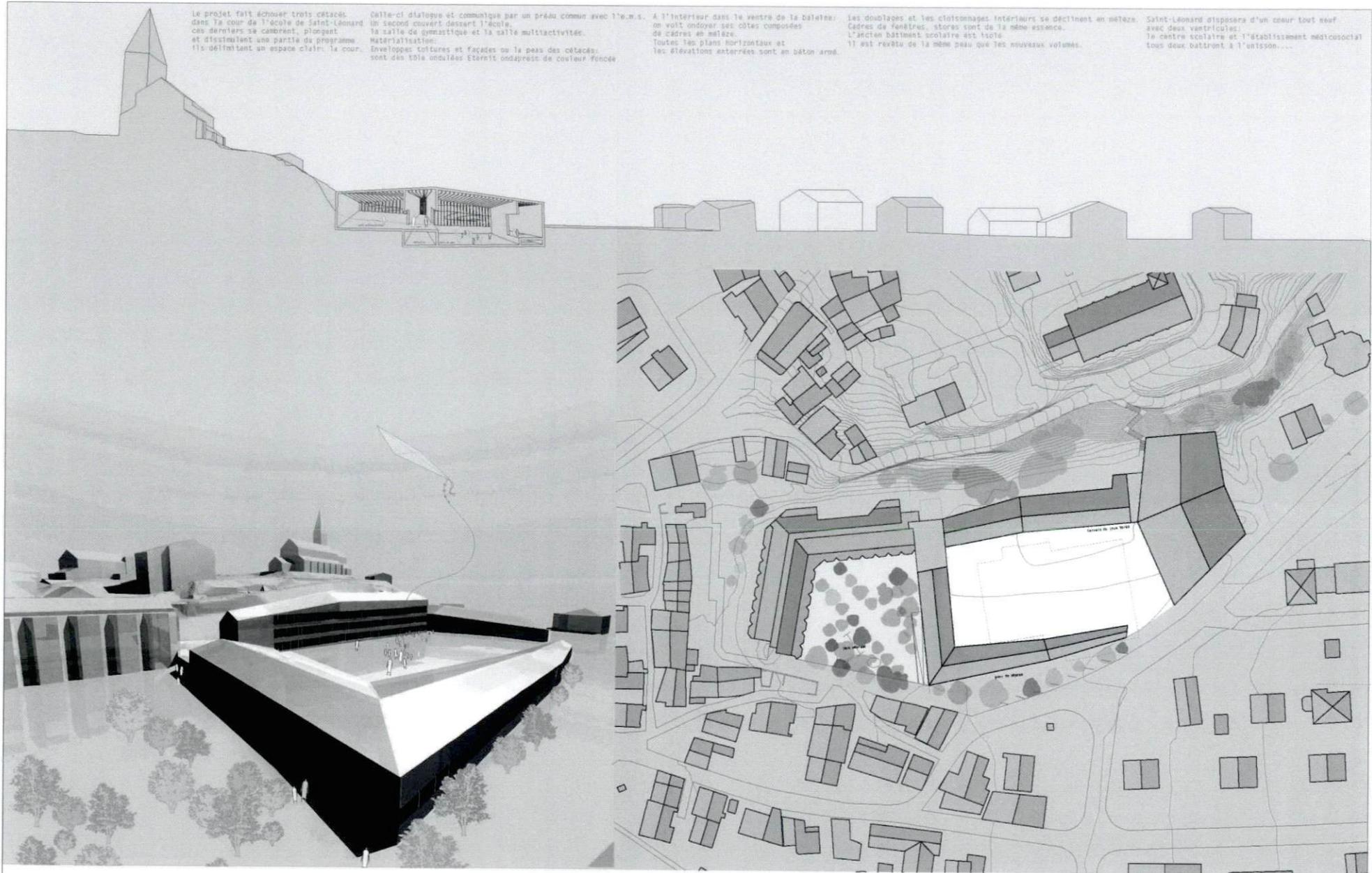
Collaborateurs : Armand Chappex, Bastien Charvez, Roberto Rao, Eric Bregy, Vincent Fournier

Le projet propose de donner une nouvelle image à tout le complexe scolaire en le dissociant clairement du home. La relation entre le home et l'école est complètement supprimée, aucun rapport intergénérationnel n'est proposé dans le projet. Les relations entre l'école et sa cour et le reste du village ne permettent aucune perméabilité.

L'organisation intérieure de l'école est retravaillée avec l'adjonction du nouveau volume à l'Ouest. La salle de gymnastique présente une coupe intéressante entre la salle et les salles multi-activités, la scène n'est accessible que depuis la salle. Les jeux géométriques sur l'ensemble du projet ne sont pas mis en scène, le projet semble prisonnier du parti choisi.

L'entrée de l'école et de la salle de gymnastique se fait dans un espace très petit et fermé entre les deux bâtiments, l'entrée de la crèche est traitée en enfilade, il faut traverser la nursery pour accéder aux autres programmes du bâtiment, aucune proposition n'est faite sur la dépose des enfants en relation avec l'entrée. Le projet propose de déplacer au Sud la rampe d'accès au sous-sol du home mais ne fait aucune proposition sur la rampe de l'abri. Les places de parc du home sont supprimées sans aucune alternative.

Le volume du bâtiment est supérieur à la moyenne.



Le projet fait échouer trois cotés dans la cour de l'école de Saint-Léonard ces derniers se cabrent, plongeant et dissimulant une partie du programme. Ils délimitent un espace clair: la cour.

Cette-ci dialogue et communique par un préau commun avec l'a.m.s. Un second couvert dessert l'école, la salle de gymnastique et la salle multiaction. Matérialisation: Enveloppes toitures et façades ou la peau des cotés: sont des toles ondulées éternit ondaprest de couleur foncée.

A l'intérieur dans le ventre de la baleine: on voit ondoyer ses côtes composées de cadres en mélèze. Toutes les plans horizontaux et les élévations intérieures sont en béton armé.

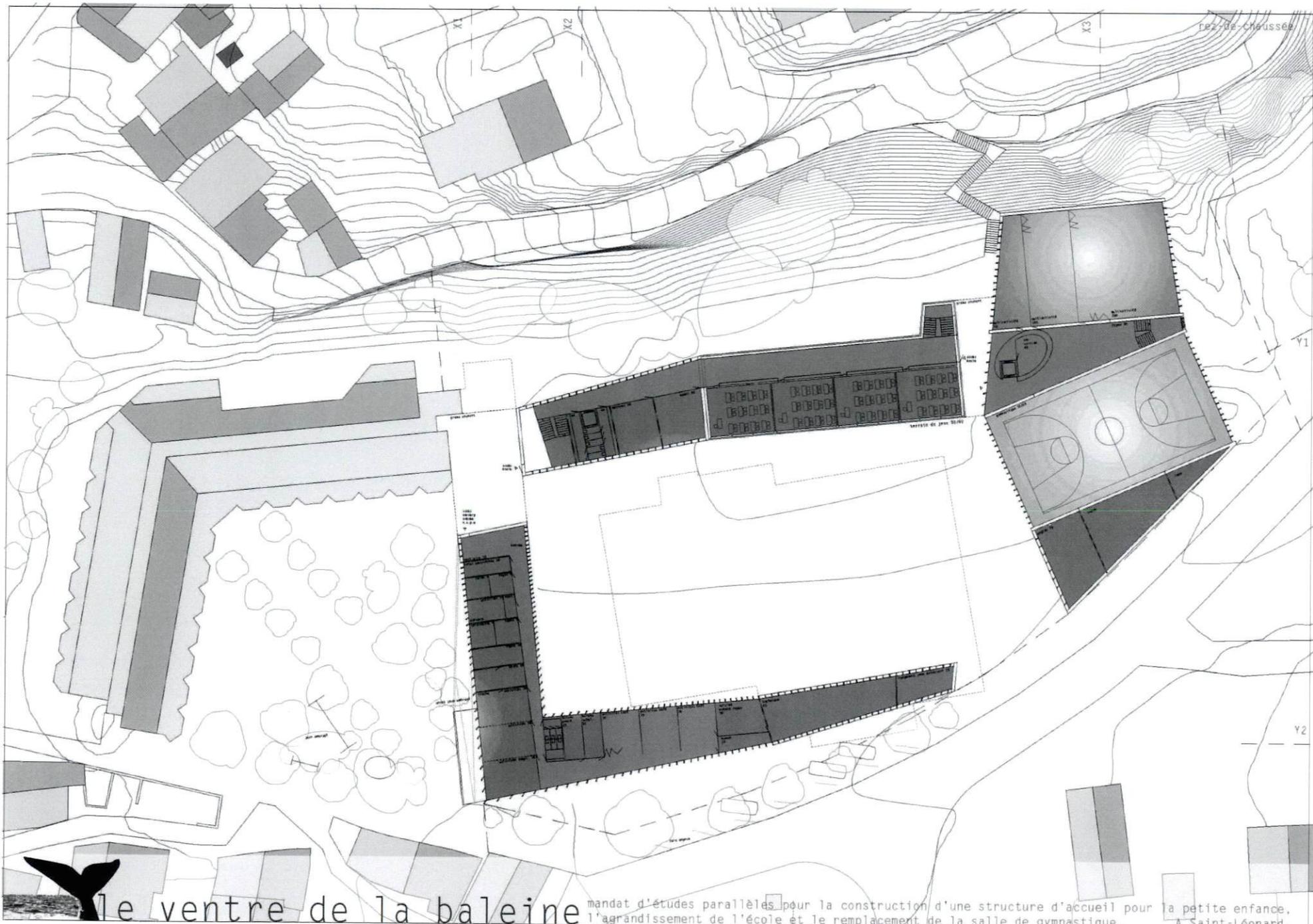
Les doublages et les cloisonnages intérieurs se déclinent en mélèze. Cadres de fenêtres, stores sont de la même essence. L'ancien bâtiment scolaire est isolé. Il est revêtu de la même peau que les nouveaux volumes.

Saint-Léonard disposera d'un cœur tout neuf avec deux ventricules: le centre scolaire et l'établissement médico-social tous deux battent à l'unisson....



le ventre de la baleine

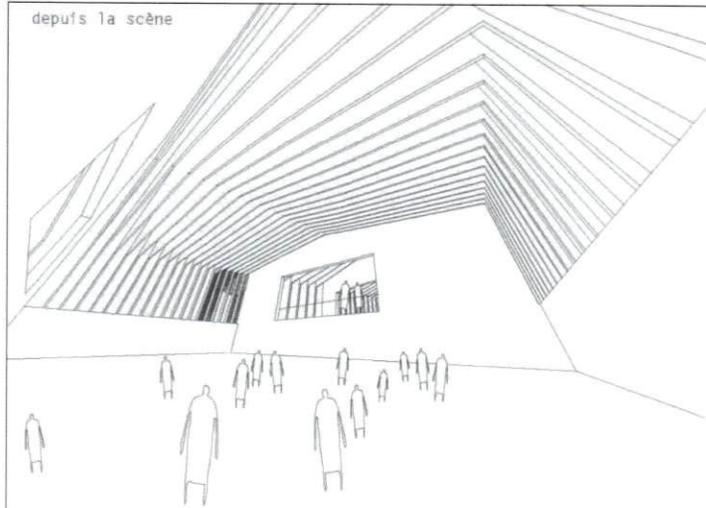
mandat d'études parallèles pour la construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et le remplacement de la salle de gymnastique. A Saint-Léonard.



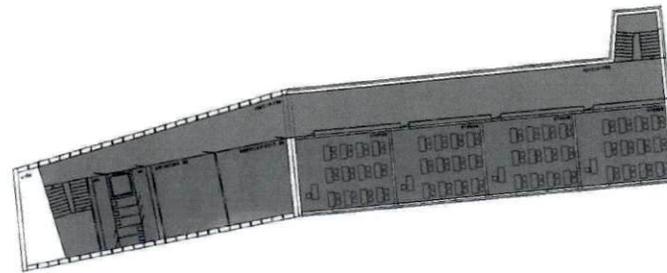
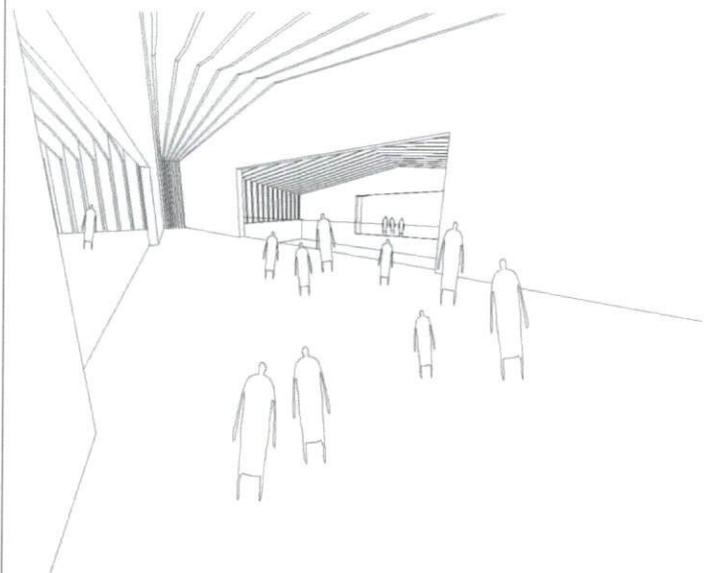
le ventre de la baleine

mandat d'études parallèles pour la construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et le remplacement de la salle de gymnastique. A Saint-Léonard.

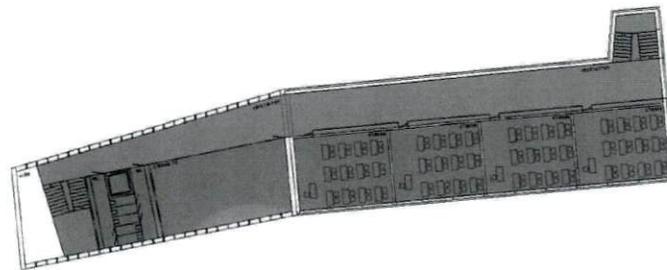
depuis la scène



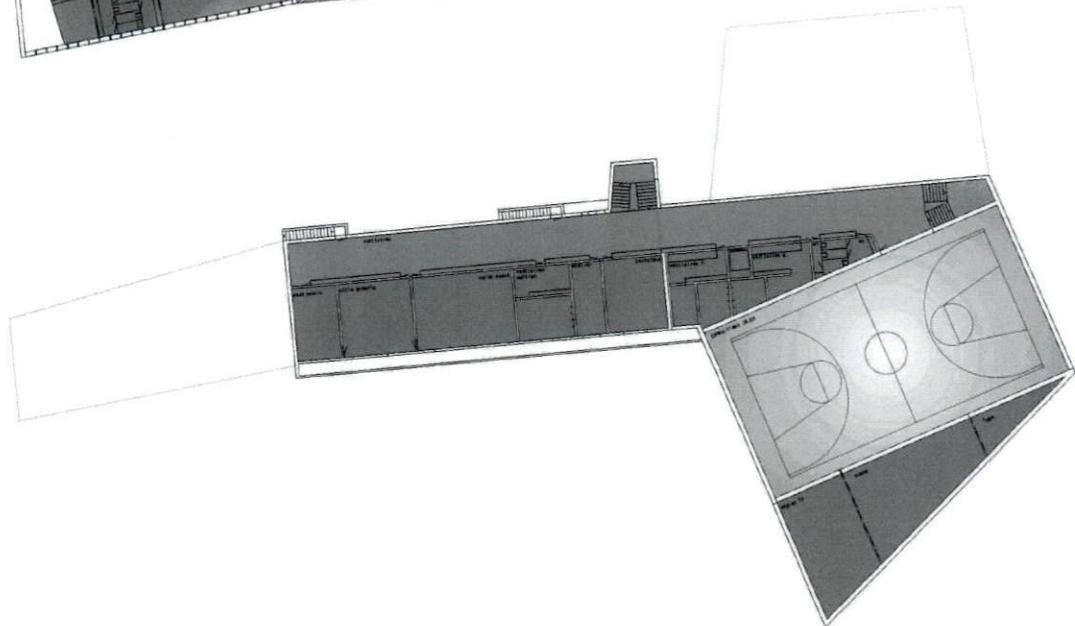
depuis le foyer



étage 2



étage 1



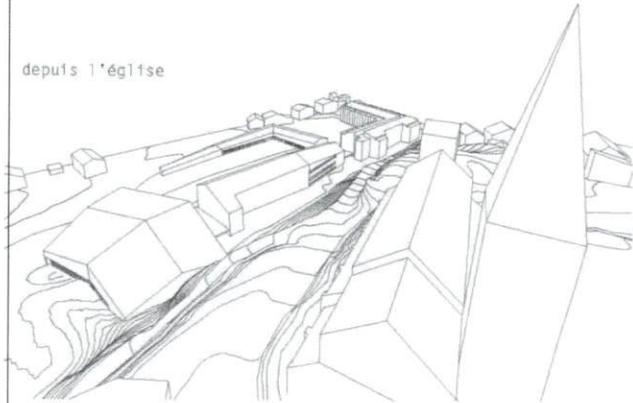
sous-sol



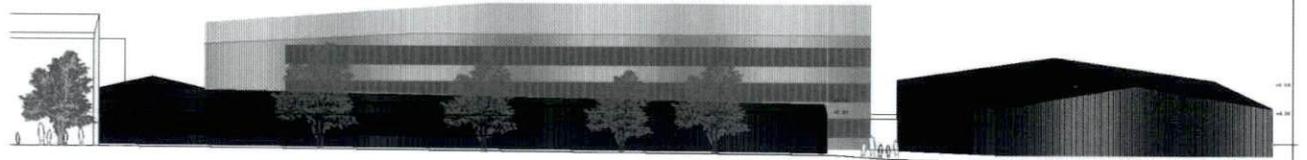
le ventre de la baleine

mandat d'études parallèles pour la construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et le remplacement de la salle de gymnastique. A Saint-Léonard.

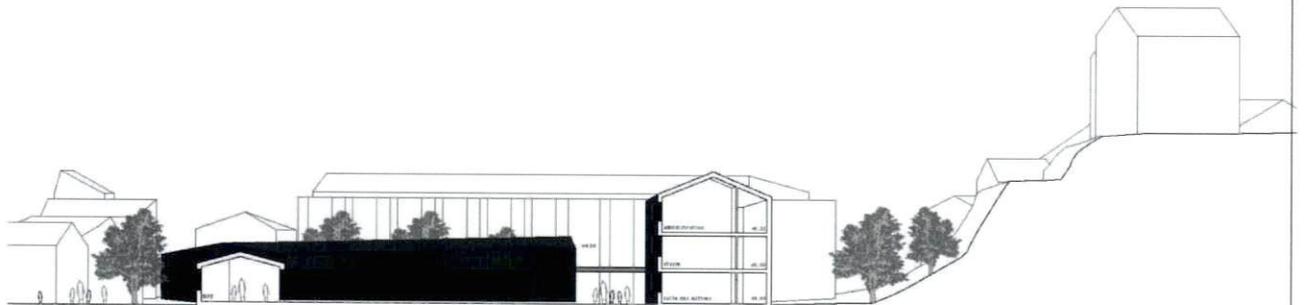
depuis l'église



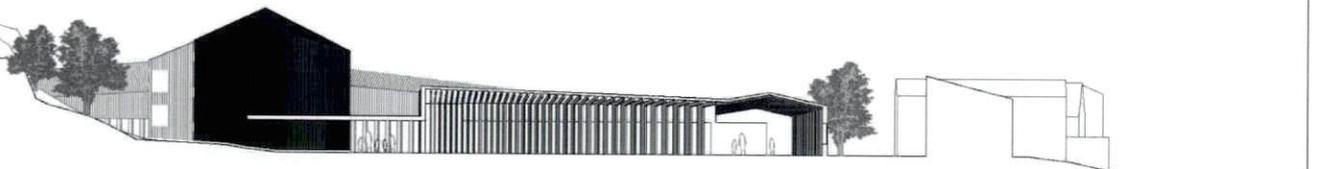
coupe Y1-Y1



coupe Y2-Y2



coupe X2-X2



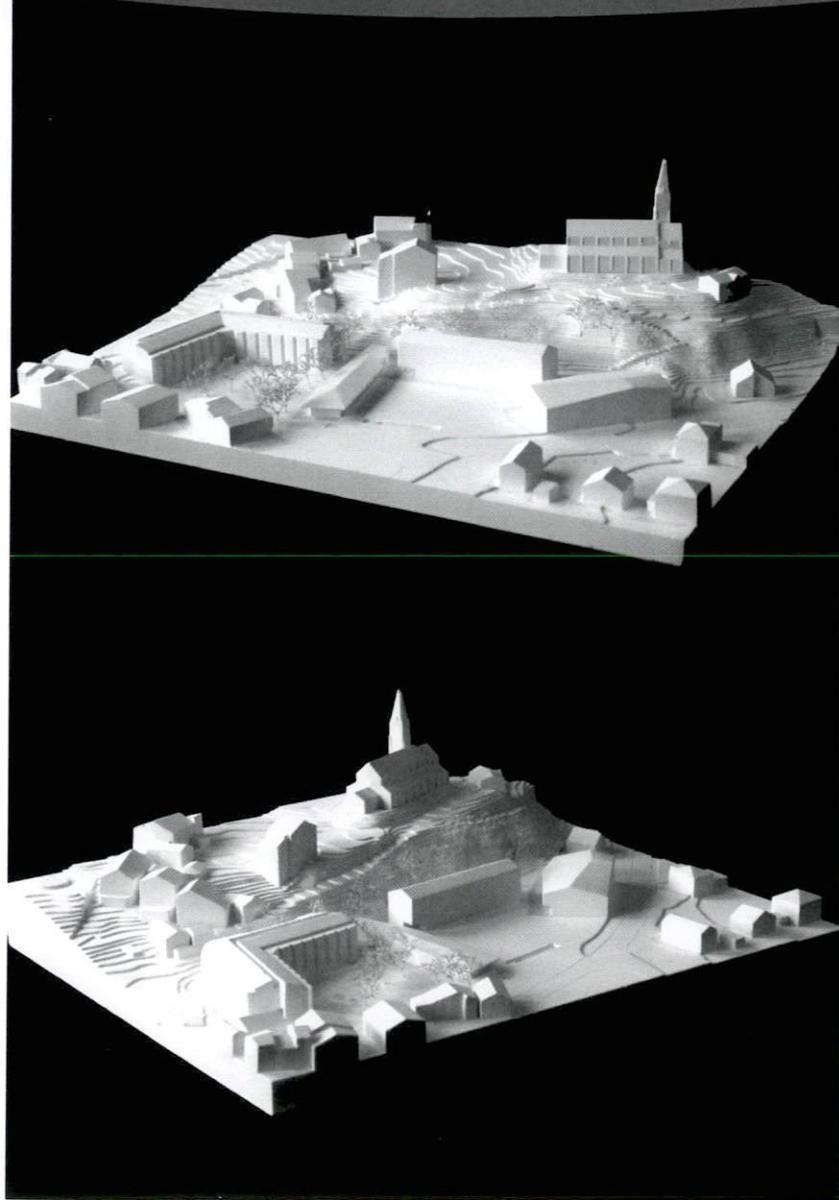
coupe X1-X1



le ventre de la baleine

mandat d'études parallèles pour la construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et le remplacement de la salle de gymnastique. A Saint-Léonard.

PROJET N°4 RAINBOW



Auteur : A. Esposito et A.C. Javet Architectes à Lausanne

Collaborateurs : Alphonso Esposito, Anne-Catherine Javet, Sandrine Rubin, José Garraza

Le projet propose de concentrer l'implantation de ses bâtiments autour de la cour d'école existante. Le bâtiment scolaire est agrandi sur sa façade Ouest ; de là s'implante la structure d'accueil, le long de la rampe existante d'accès à l'EMS, sur un niveau de plain pied, jusqu'au début de la rampe d'accès à l'abri. Les grandes salles, quant à elles, se positionnent le long de la route de Lens et forment la façade Est de la cour. Elles se mettent en relation avec le parcours vers l'église. Les escaliers d'accès à l'abri et à l'église sont maintenus. La partition de l'espace de la grande cour, compris entre l'EMS et l'école avec sa salle de gymnastique existante, n'est pas réinterprétée, tout comme les césures constituées des actuels accès aux sous-sols.

La typologie du bâtiment de l'école n'est pas modifiée, les espaces existants sont conservés, seul le couloir de distribution est prolongé et articulé avec soin le long de son parcours étendu. Au sous-sol, une connexion avec la salle de gymnastique est constituée à l'Est. L'agrandissement de l'école permet la définition d'un nouvel accès à l'Ouest.

La structure d'accueil distribue également ses parties le long d'un couloir élargi. Il s'articule au Nord, en lien avec l'EMS par un passage couvert et avec la nursery. Il se prolonge vers le centre de la cour qu'il longe, donnant accès aux locaux de l'UAPE

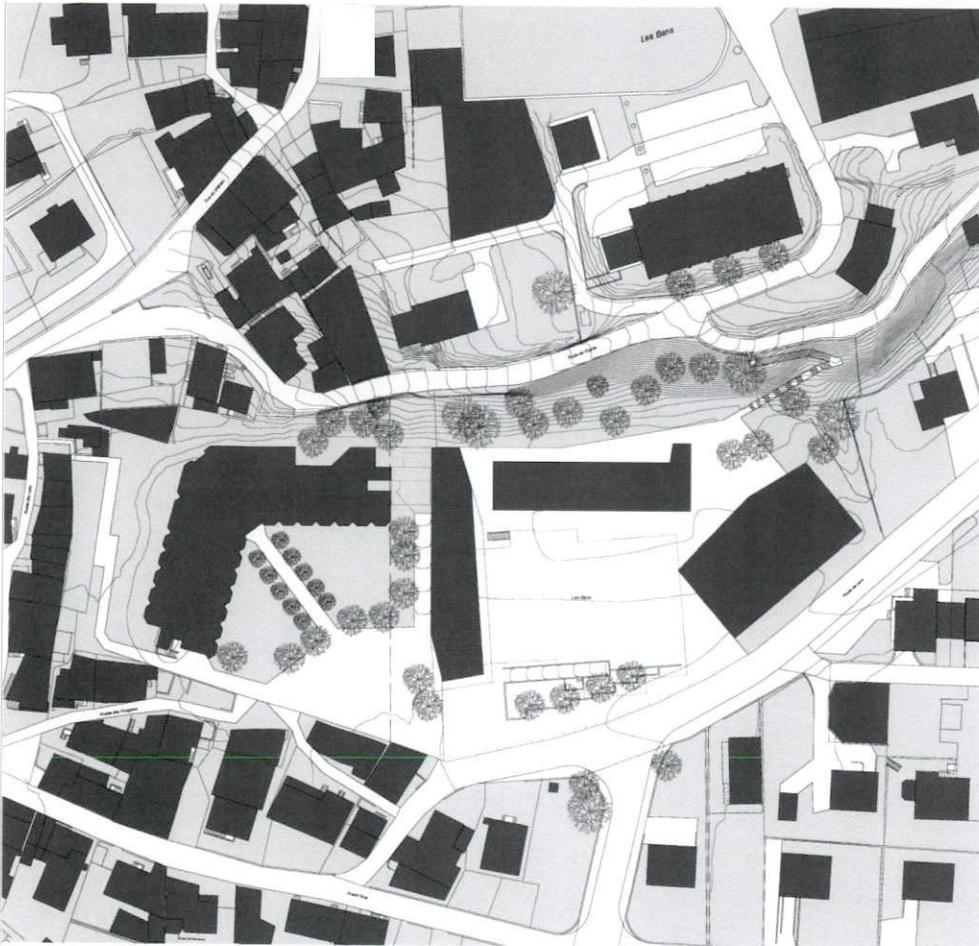
Si le choix du plain pied est un élément favorable aux fonctions et à la population résidente de la structure d'accueil, le choix de l'implantation, la répartition des espaces et leurs liens aux espaces extérieurs n'en tirent pas véritablement de bénéfices; la séparation de la crèche et de l'UAPE devrait être plus marquée.

De l'autre côté s'affiche l'entrée du bâtiment des grandes salles, laquelle s'avance sensiblement dans la cour d'école. La salle de gymnastique, visible du rez-de-chaussée, prend place au sous-sol. A l'étage, et uniquement accessibles par le hall d'entrée commun, se placent les salles multiactivités, un peu surdimensionnées.

Les relations intergénérationnelles souhaitées par l'utilisateur dans la proximité entre l'école et l'EMS s'en trouvent pénalisées. La présence des accès par rampes et escaliers aux sous-sols est perçue comme une contrainte dont le parti pris d'implantation, de la structure d'accueil notamment, ne tire que peu de bénéfices. L'accès laissé à l'abri de protection civile n'est pas satisfaisant. Le choix d'un seul niveau bâti, bien que peu rationnel, est compréhensible du point de vue du calendrier de réalisation.

Cet élément bas garde cependant lisible l'espace général de la cour à l'échelle du village, comme lieu privilégié et de référence au pied de la colline et de l'église. Il manque cependant au projet les accents qui permettraient de soutenir l'aspect public et collectif de cet espace. Le cheminement vers les escaliers de l'église reste peu qualifié. De part leur situation, détachées des extérieurs, les salles multiactivités ne renforcent pas l'apport extrascolaire de cette affectation avec les activités pouvant se dérouler sur le site. La position de la scène péjore la situation, empêchant une meilleure définition des entrées sur l'espace public.

L'expression des volumes, peu différenciée entre eux, pose la question de l'adéquation de l'image proposée pour le bâtiment de l'école. Le volume est situé en dessous de la moyenne.

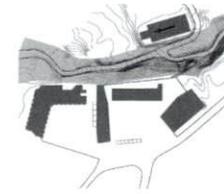


plan de situation
échelle 1/500

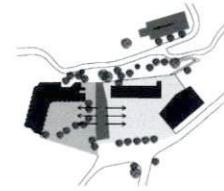
Mandat d'études parallèles sur procédure sélective
Construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et le remplacement de la salle de gymnastique à Saint-Léonard (VS)

Implantation

Le site proposé est un lieu très particulier dans le bourg de St-Léonard, le dernier plateau avant la montagne, un lieu charnière de changement de topographie, où la montagne constitue le fond de chaque perspective visuelle.
A l'échelle de ce plateau, le grand espace entre l'école, la salle de gym existante et le home est ambigu, les bâtiments étant implantés comme si l'on voulait obtenir un grand ensemble, alors que les aménagements extérieurs de chaque entité (jardin du home versus préau de l'école), ainsi que la position de la rampe du home démontrent une volonté de distinguer les deux espaces : école d'un côté et home de l'autre. Le périmètre imposé confirme cette perception, puisque le périmètre du home n'a pas été englobé dans le périmètre de l'ensemble. Le projet propose de renforcer cette œuvre tout en clarifiant certains points. L'implantation de la structure d'accueil pour la petite enfance (SAPE) entre les deux surfaces différentes (préau et jardin) clarifie l'affection et la distinction de ces deux espaces. Le volume du bâtiment est par contre volontairement bas afin de garder à une plus grande échelle la vue d'ensemble du home et de l'école. La structure d'accueil bénéficie ainsi de dégagements et d'ouvertures sur les deux côtés, tant du côté du préau, qui est utilisé à St-Léonard comme un espace public, que de son ouverture sur le jardin du home, plus privatif, qui favorise les contacts intergénérationnels.
L'agrandissement de l'école est proposé à l'extrémité ouest du bâtiment scolaire, afin de résoudre avec une intervention modeste plusieurs aspects : nouvelle entrée de l'école, adaptation du bâtiment aux normes parasismiques et accessibilité pour les handicapés.
La nouvelle salle de gym est implantée le long de la route de Lens, libérant le flanc de la montagne, créant ainsi deux places en quinconce, le préau principal et une placette d'accueil et de liaison avec le chemin piétonnier qui relie et mène à l'église. Ces derniers doivent être mis en valeur, sans pour autant devoir être modifiés.



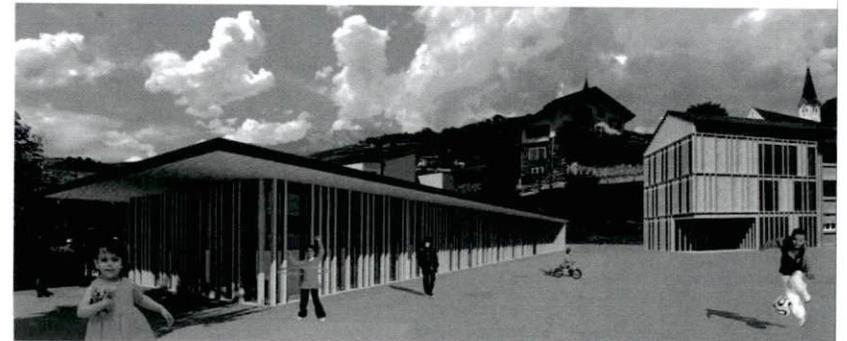
La falaise mise en valeur



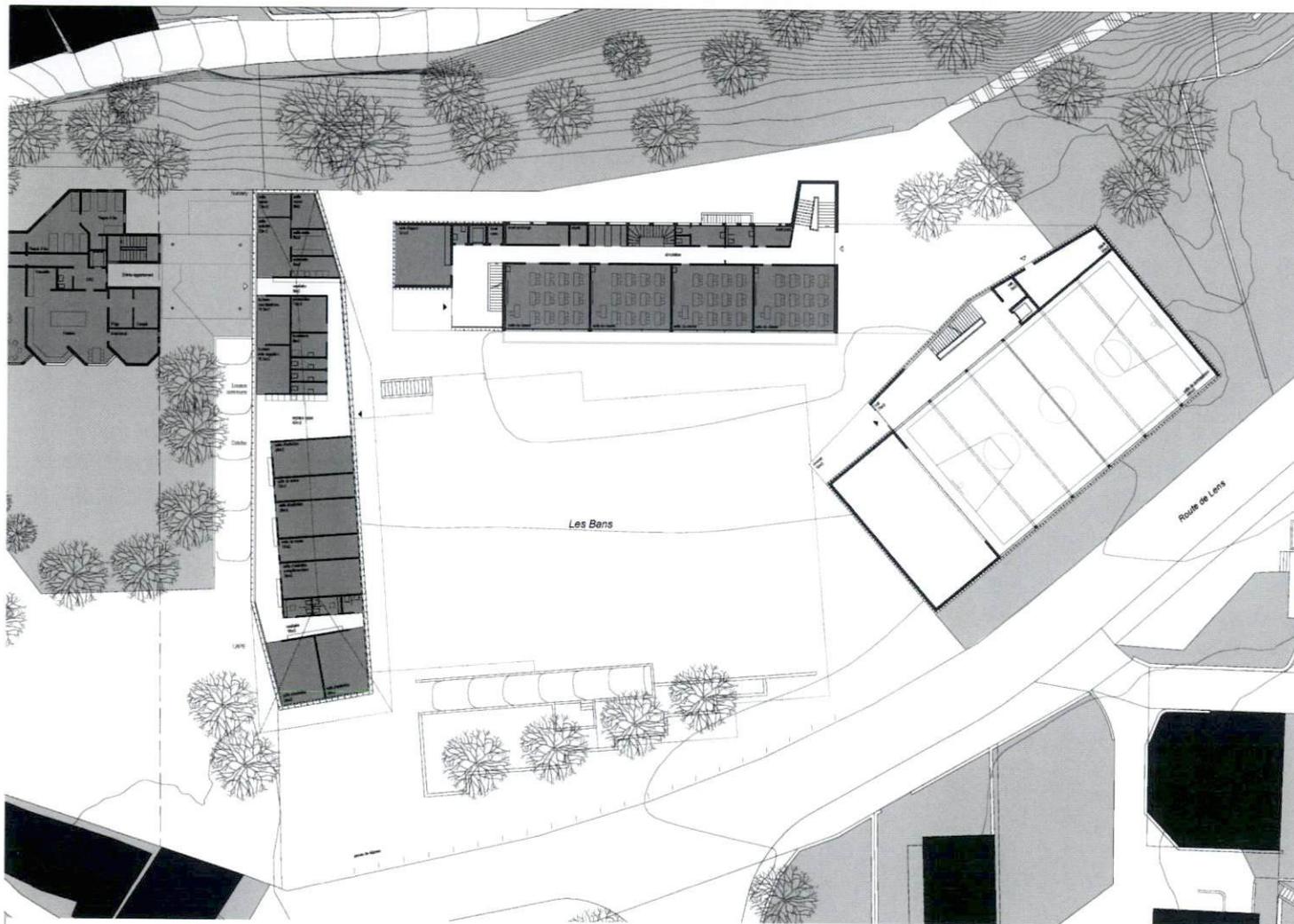
Deux sous-espaces: le préau de l'école et le jardin du home avec la structure d'accueil qui bénéficie des deux orientations



Un réseau de liaisons piétonnes efficace



 Rainbow



La structure d'accueil pour la petite enfance

Le bâtiment est conçu comme un pavillon, sur un niveau, entièrement de plain-pied. L'accès principal se fait depuis le préau, à proximité de la route de Lens où sont situées les places de descente des parents. Les trois secteurs sont bien délimités : les tables dans la partie nord avec une extension à l'extérieur dans un jardin protégé, le secteur crèche au centre et l'UJAPE tout au sud. Le bâtiment est organisé de manière à maximiser les espaces de vie et à rendre les circulations fluides. Une liaison couverte est créée avec la colline du home et sert également de place de jeux couverts.

La présence de la rampe de parking du home est intégrée comme une contrainte qui empêche toute sortie du bâtiment à cet endroit, mais offre tout de même un agréable dégagement sur le jardin du home. Les différents de vie s'orientent naturellement vers les différents dégagements du site, depuis l'arrivée des parents au sud au secteur le plus calme au nord, adossé à la colline et au home. La salle à manger traversante permet de percevoir tant le jardin du home que le préau de l'école : elle est le cœur de la garderie, à proximité de l'entrée et de la zone commune.

L'agrandissement de l'école

Le bâtiment de l'école existante est d'une typologie simple et rationnelle, avec les classes au sud ouvertes sur le préau, un couloir de distribution et une bande de service au nord, du côté de la colline. Cette organisation du plan rend toutefois difficilement perceptible l'entrée de l'école depuis la cour, située en bout de couloir sur le pignon est, entre l'école et la salle de gymnastique existante. À l'autre bout du couloir, le parcours de distribution se termine à chaque étage par un cul-de-sac. Le projet propose de redonner une nouvelle entrée à l'école à l'ouest du bâtiment, orientée sur la cour et le village, et de placer le programme demandé à chaque niveau. Cela permet de résoudre trois demandes en créant une nouvelle « tête » au bâtiment, en répondant aux normes parasismiques, en renforçant l'angle sud-ouest du bâtiment actuel, en introduisant un ascenseur qui dessert tous les niveaux et en concluant le couloir existant par un deuxième escalier qui permettra de supprimer l'escalier de secours existant situé sur la façade nord.

La nouvelle salle de sports et la salle multi-activités

L'accès à la salle de sports et à la salle multi-usages s'effectue à l'intersection des deux préaux, afin d'être aisément accessible soit depuis le centre du village, soit depuis le chemin provenant de l'église. Le hall d'entrée est en balcon sur la salle de sports semi-enterrée. Il permet de distribuer facilement tant le foyer de la salle multi-activités à l'étage supérieur que la salle de sport et ses vestiaires à l'étage inférieur. Ces derniers sont reliés directement à l'école par un passage sous le préau, éclairé zénithalement. Ce dispositif permet facilement l'utilisation différenciée des salles.

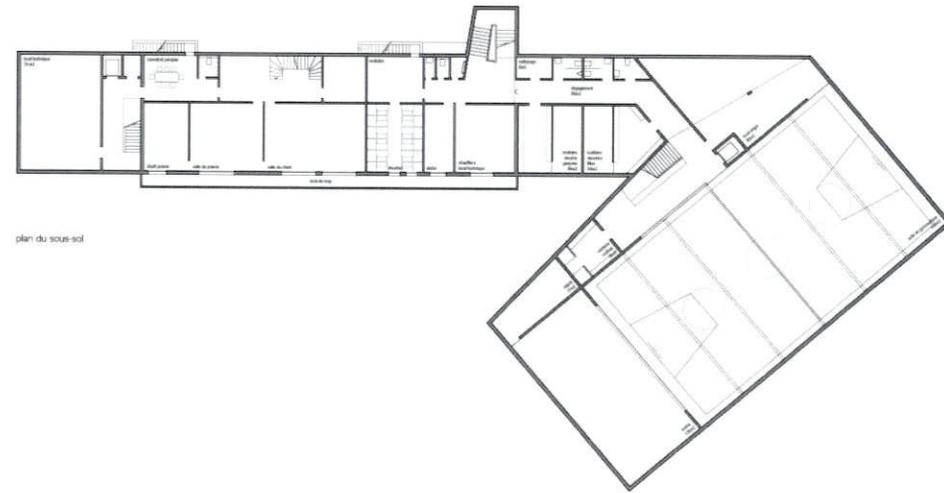
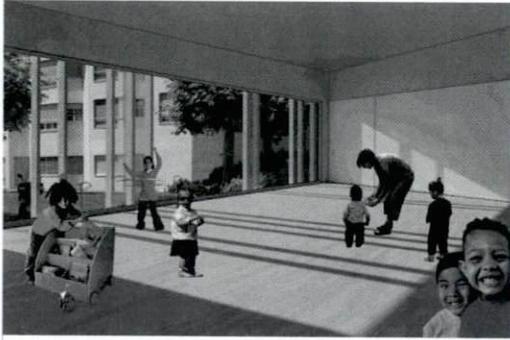
plan du rez-de-chaussée
échelle 1/200



structure d'accueil
élévation est

Mandat d'études parallèles sur procédure sélective
Construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et le remplacement de la salle de gymnastique à Saint-Léonard (NS)

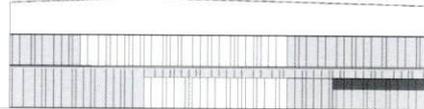




plan du sous-sol



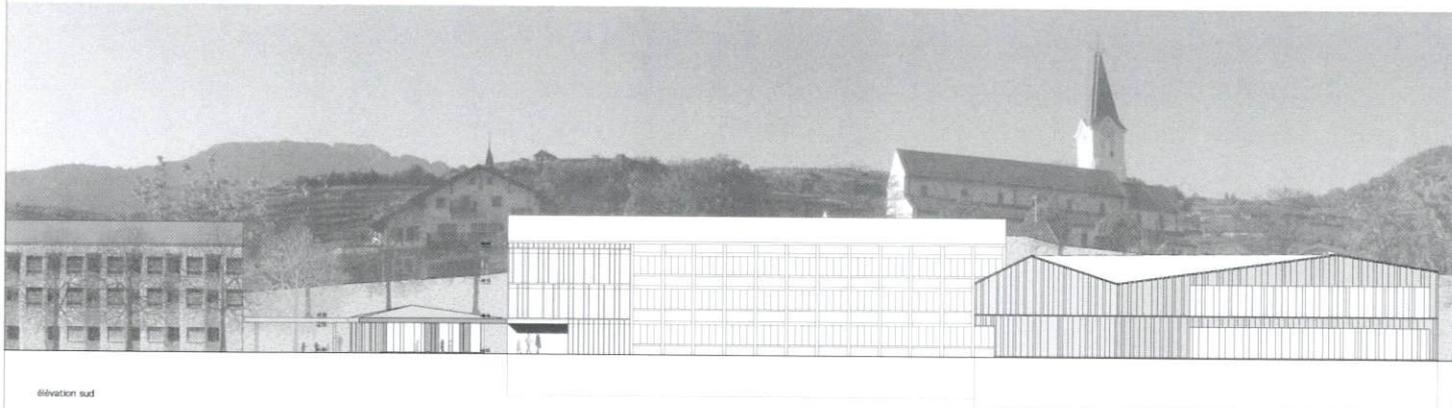
salles de gymnastique/multi-usages
élévation ouest



salles de gymnastique/multi-usages
élévation nord



salles de gymnastique/multi-usages
coupe transversale



élévation sud

Mandat d'études parallèles sur procédure sélective
Construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et le remplacement de la salle de gymnastique à Saint-Léonard (VS)

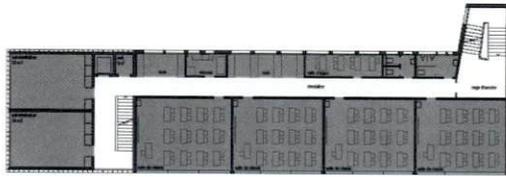
Matérialisation

Structure d'accueil pour la petite enfance :
Le pavillon est conçu avec un radier en béton sur lequel est montée une ossature bois avec panneaux de bois préfabriqués. Les vitrages sont d'excellente qualité thermique, renforcés ponctuellement par des films de couleurs, afin de créer des jeux de couleurs avec la lumière.
Ce système constructif préfabriqué permet une construction rapide, exempte de longs temps de séchage, répondant à la contrainte de finir la construction pour décembre 2010.

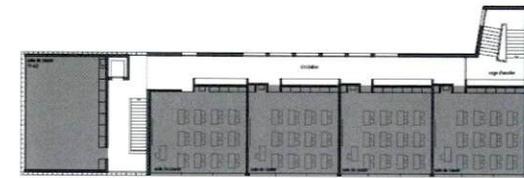
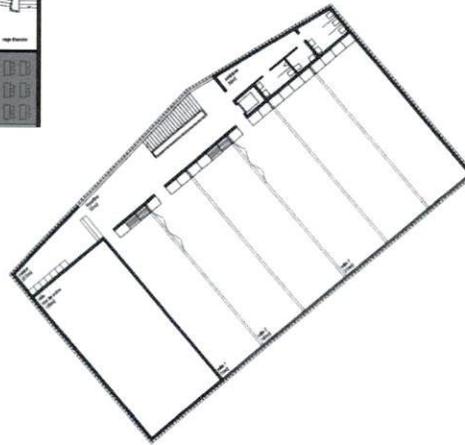
Aggrandissement de l'école, salle de sports et salle multi-usages :
Afin de créer un ensemble avec l'école existante, sans pour autant la reproduire à l'identique, les nouveaux bâtiments sont conçus avec des revêtements minéraux. Les éléments structurels tels que murs, dalles et corniches sont en béton recyclé, pour répondre aux normes parasismiques, et isolés avec de la laine de pierre. Des panneaux et des lames de béton préfabriqué constituent le revêtement de façade, apportant la même sobriété et durabilité que la construction scolaire existante.



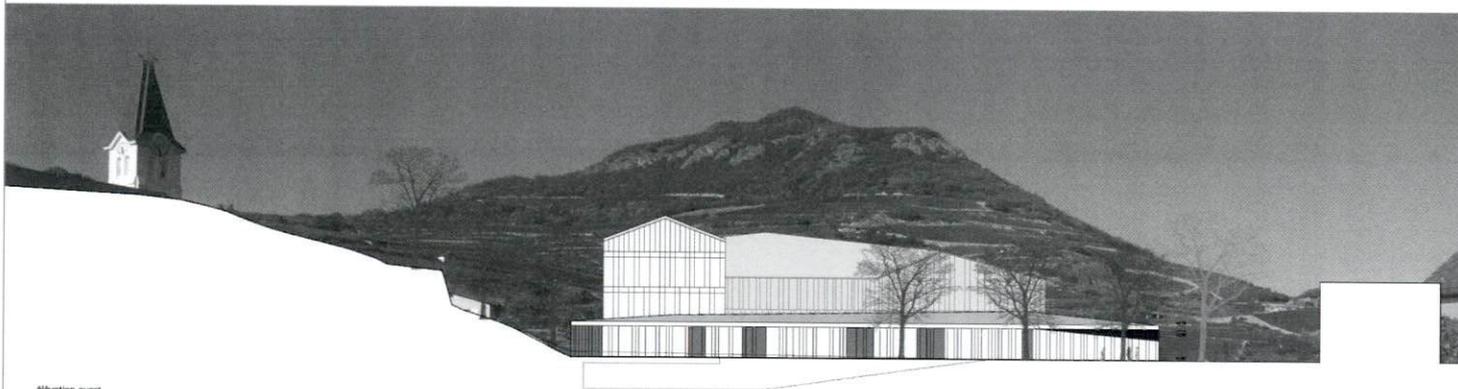
Rainbow



plan de l'étage 1



plan de l'étage 2



élévation ouest

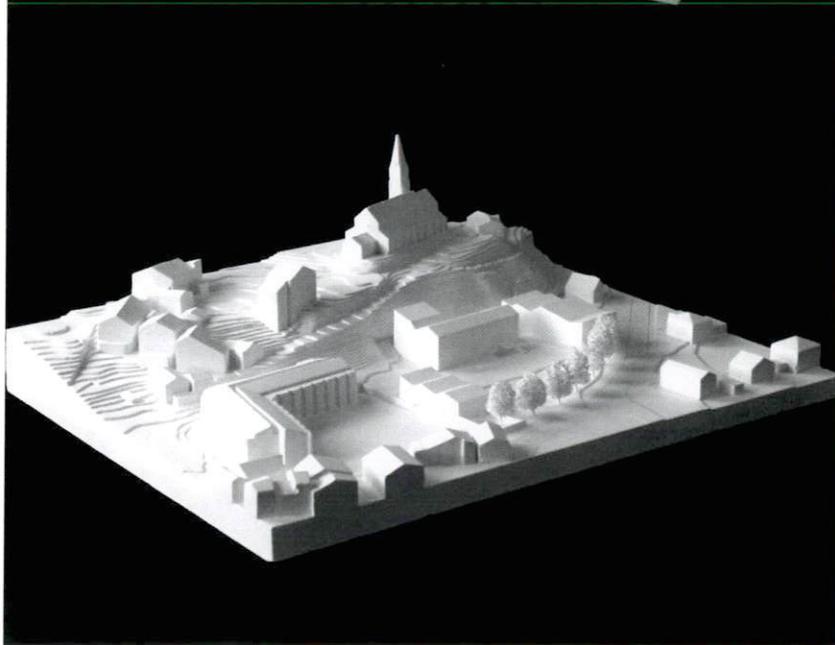
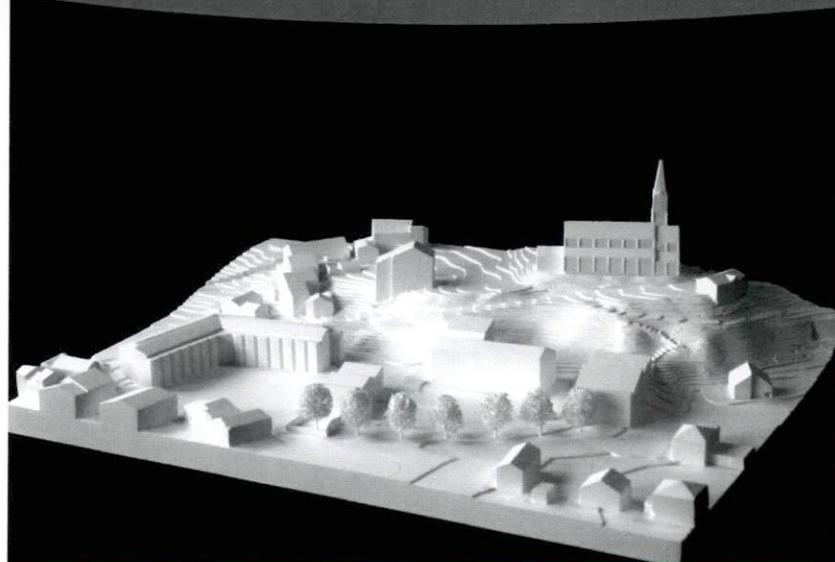
Mandat d'études parallèles sur procédure sélective
Construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et le remplacement de la salle de gymnastique à Saint-Léonard (VS)

Développement durable

L'intervention dans son ensemble cherche à requalifier ce lieu avec un minimum d'intervention sur l'existant et les éléments bâtis, à redonner une place à chaque chose, le préau et le jardin du home, la structure d'accueil, l'école et les salles multi-usages, des accès différenciés et facilement réparables aux divers bâtiments.

L'enveloppe thermique du bâtiment est de grande qualité, correspondant aux normes Minergie. Il n'est toutefois pas envisagé d'installer de la ventilation mécanique dans les nouveaux bâtiments, à moins d'une demande particulière du maître de l'ouvrage. Des viliets de ventilation avec grilles pare-pluie sont installés dans les vitrages afin de permettre un rafraîchissement des locaux par ventilation naturelle.

PROJET N°5 HIP HOP



Auteur : Bonnard et Woeffray Architectes à Monthey

Collaborateurs : Woeffray Bonnard, Fabrice Agustoni, Sébastien Derivaz, Sylvain Dubail, Anna Fenini, Silvia Giacchetta, Ewout Gysels, Mira Heiser, Ben Krampulz, Stéphane Marclay, Lucie Murisier, Renaud Ruda, Nicolas Ulrich, Guillaume Visinand, Jean-Pierre Williner, Jocelyne Winiger

Le projet propose une implantation de trois volumes sur cour en y rassemblant les entrées, une nouvelle entrée à l'école sur la cour est proposée en supprimant une classe au Sud. Sur l'arrière l'extension de l'école cherche une relation au rocher. Le projet présente une systématique formelle pour l'ensemble des toitures, ce qui permet une lecture uniforme des bâtiments sur le site. Une liaison avec l'église est proposée par un escalier au travers de la scène de la salle de gymnastique.

L'extension de l'école se fait à l'Ouest avec l'adjonction d'un volume au Nord du bâtiment existant. L'auteur propose une thématique intéressante sur le fonctionnement de l'école avec des typologies d'extension des classes dans les couloirs Nord. Un nouveau bloc sanitaire est proposé par étage dans l'extension ce qui permet de libérer les couloirs.

Il n'y a pas de liaison couverte entre la salle de gymnastique et l'école. Les salles d'activités fonctionnent en enfilades avec une seule entrée.

L'entrée de la crèche se fait dans un hall commun, l'administration est positionnée au Nord tandis que l'UAPE se trouve au Sud. Les locaux de l'UAPE donnent sur le jardin de la crèche. A l'étage la nursery et la crèche se partagent les espaces Nord et Sud. L'auteur privilégie le plan et sa structure rigide, au bon fonctionnement de la crèche. Les espaces de la crèche sont bien dimensionnés mais le système de circulation ne convainc pas. La position de la crèche et de ses espaces extérieurs ne permet pas un accès aisé à l'abri de protection civil. L'implantation de la crèche en fonction des rampes existantes et du home semble aléatoire, les relations intergénérationnelles possibles sur le site ne sont pas traitées.

Le volume du projet se situe dans la moyenne.



Commune de St Léonard
 mandat d'études parallèles
 sur procédure sélective
 pour la construction d'une structure
 d'accueil pour la petite enfance,
 l'agrandissement de l'école et
 le remplacement de la salle de gym
 septembre 2009
 hp hop

- _conception générale**
- extension de l'extension sur le côté, l'égise et les vignes, dominant et levant
 - deux bâtiments de part et autre de l'école existante permettant une réalisation par étapes
 - implantation des volumes selon la géométrie dominante du site, bâti et topographie
 - formes géométriques simples, logiques pour les fonctions de salle de sport et salles de classes, avec toitures à pans multiples pour une image à l'échelle du village et permettre de s'ouvrir sur le coteau
 - abandon du préau couvert entre l'école et la salle de gym pour une meilleure vue sur l'égise depuis le préau
 - rapport d'échelles des différents volumes en harmonie avec les constructions alentours
 - structure d'accueil pour la petite enfance, volume indépendant, proche du village, entre le préau d'école et le jardin du home, volume protégé d'un espace extérieur protégé, départ d'une nouvelle subdivision en front de rue
 - salle de gymnastique, volume majeur, à l'implantation de l'ancienne salle
 - volume de la salle échelée dans la pente menagant sur sa toiture une plate-forme en relation à la salle multiactivités, superposée à la salle de gym
 - former une séquence sur le parcours montant à l'égise
 - extension de l'école adossée au bâtiment existant pour maintenir son échelle

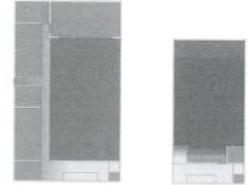
structure d'accueil petite enfance

- structure organisée sur deux niveaux au rez, l'usage à l'étage, la crèche et la nursery
- orientation sur les 4 façades pour offrir des vues différentes, les espaces d'activités sur le préau
- les espaces de repos sur le jardin du home
- organisation de l'usage avec l'accueil/vestibulaire entre les 2 salles d'activités, avec la possibilité de lui connecter le hall et la salle à manger
- organisation de la nursery avec chambres de repos et services attenants à l'espèce indécrite
- organisation de la crèche en une suite d'espaces juxtaposés pour permettre des parcours différents, en boucle ou en aller retour
- structure simple, économique, flexible
- réalisation en ossature bois, peu, ventée mezz



_salles gymnastique / multiactivités

- structure organisée sur 2 niveaux principaux
- façade depuis le préau se situant sur un étage intermédiaire
- superposition des 2 fonctions
- la gymnastique en dessous, connectée au sous-sol de l'école
- la salle multiactivités en dessus, prolongée par la plate-forme sur la scène
- le hall / foyer sur les 3 niveaux connectant les 2 fonctions
- orientation de la salle de gymnastique à l'est et
- orientation de la salle multiactivités sur le coteau, vue sur l'égise par les états
- dalle constructive et pans de toiture correspondant à la division possible de la salle
- réalisation de la salle de gym semi-enterrée en béton et
- réalisation de la salle multiactivités en ossature bois, peu, ventée mezz



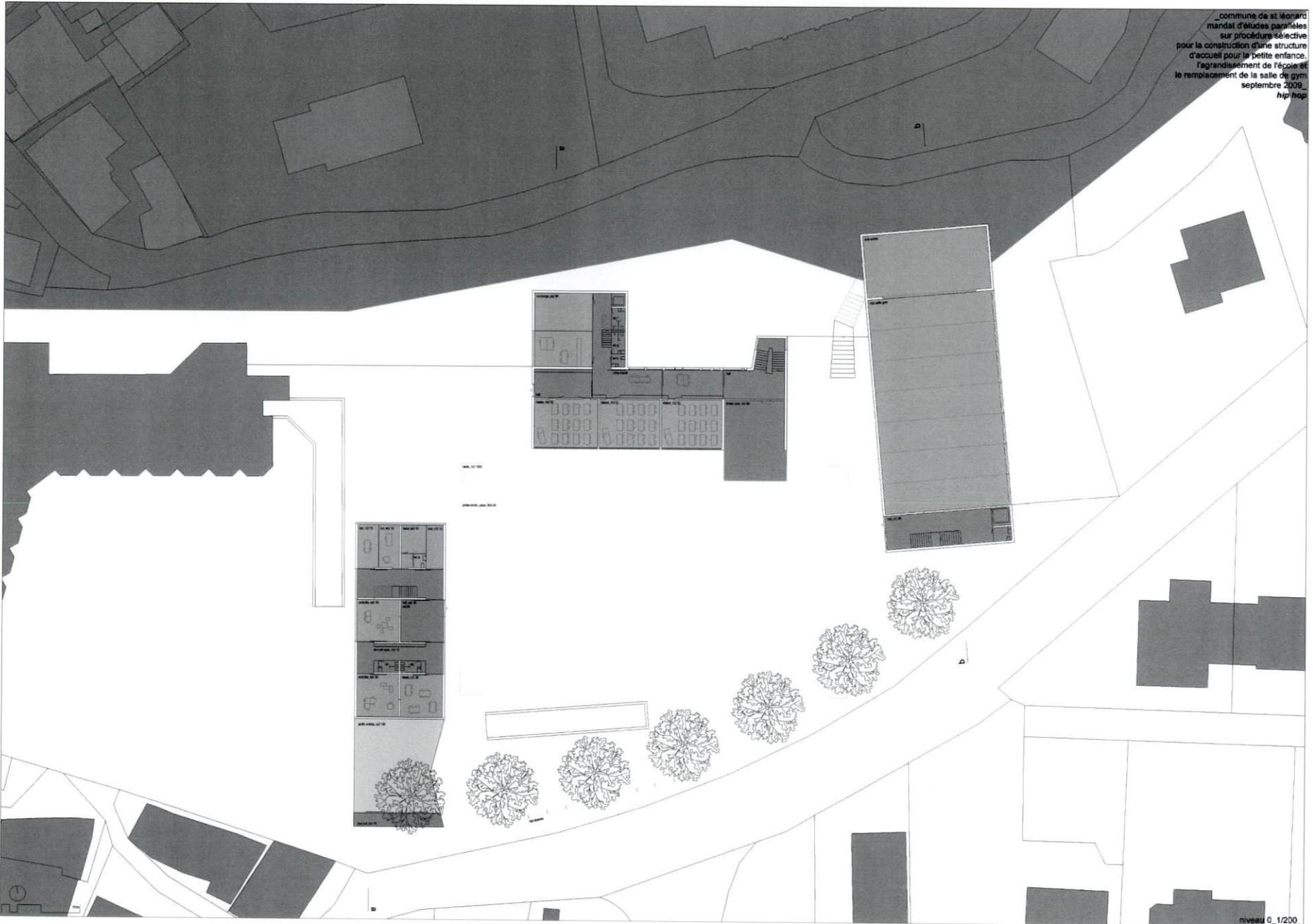
_école

- extension de l'école adossée au bâtiment existant, sur 4 niveaux
- création d'une nouvelle entrée en façade principale sur le préau, générale et convulsive, liée à un préau couvert grâce à la suppression de la première classe
- regroupement des sanitaires, files, garçons et handicapés dans l'extension
- groupée avec l'accès sur desservant tous les niveaux
- réaménagement de la zone avant de l'école, en large couloir, devant des bancs de travail, comprenant la faible dimension des anciennes classes
- orientation des nouveaux espaces à l'ouest et au nord, avec la salle de réserve
- comme espace exceptionnel sous le toit et ouverte sur le coteau
- salle de musique ou salle art
- adaptation de l'extension en béton, répondant avec le doublage du mur de relief
- en façade est la sécurité parasismique de l'école existante, peu, ventée mezz
- amélioration possible de l'enveloppe thermique de l'école existante
- par un doublage des façades pour une image unifiée du complexe scolaire, parasolaire et public.

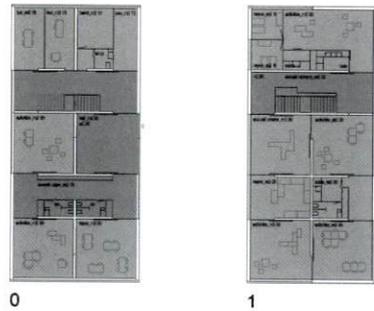


situation 1/500

_commune de st leonard
mandat d'études partielles
sur procédures sélectives
pour la construction d'une structure
d'accueil pour la petite enfance.
l'agrandissement de l'école et
le remplacement de la salle de gym
septembre 2008
hip hop



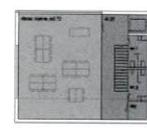
niveau 0_1/200



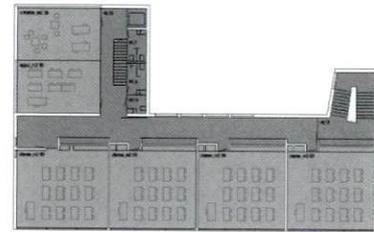
0

1

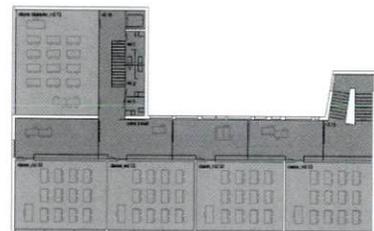
structure d'accueil petite enfance



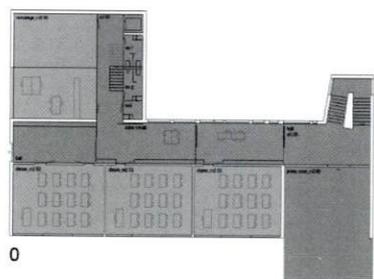
3



2

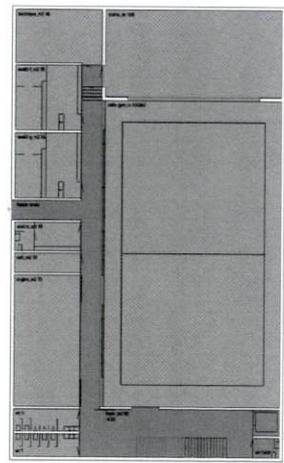


1



0

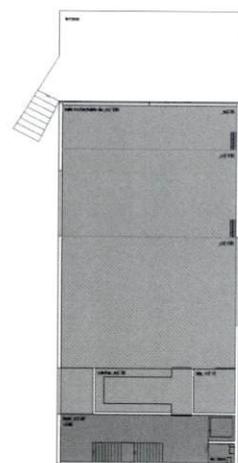
école salle gym/salle mu/tactivités



-1



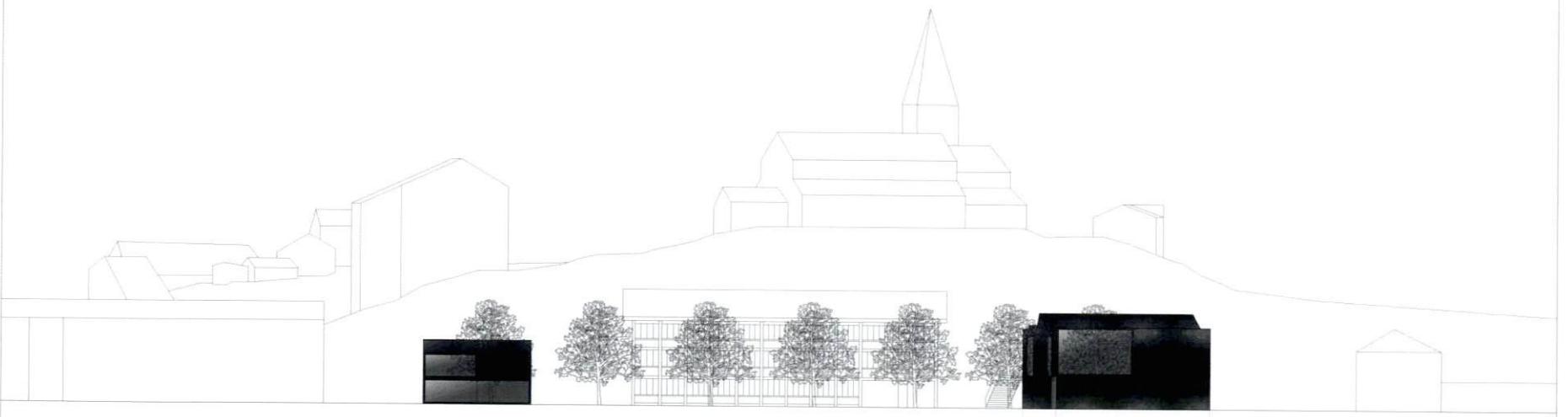
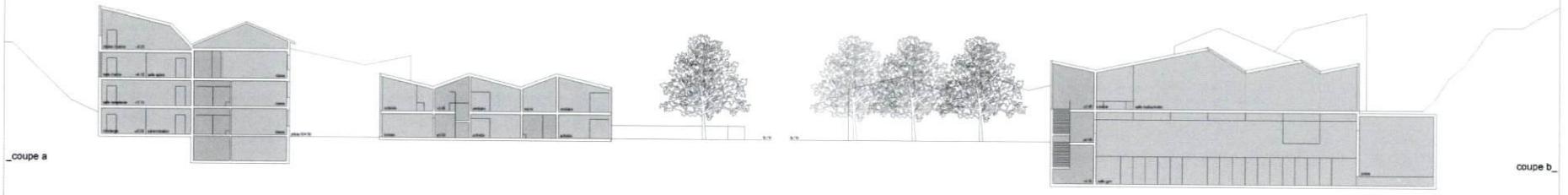
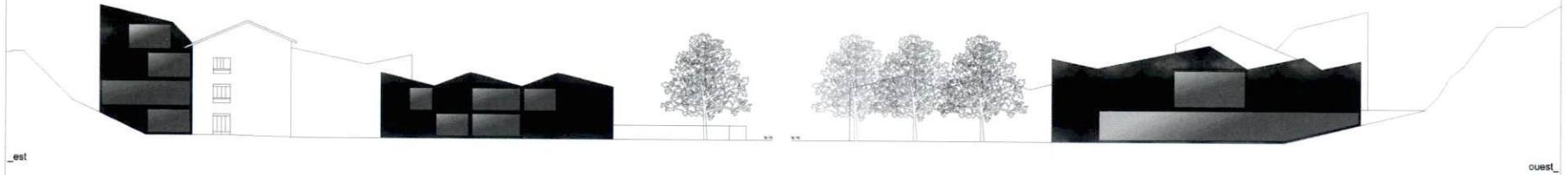
0



1

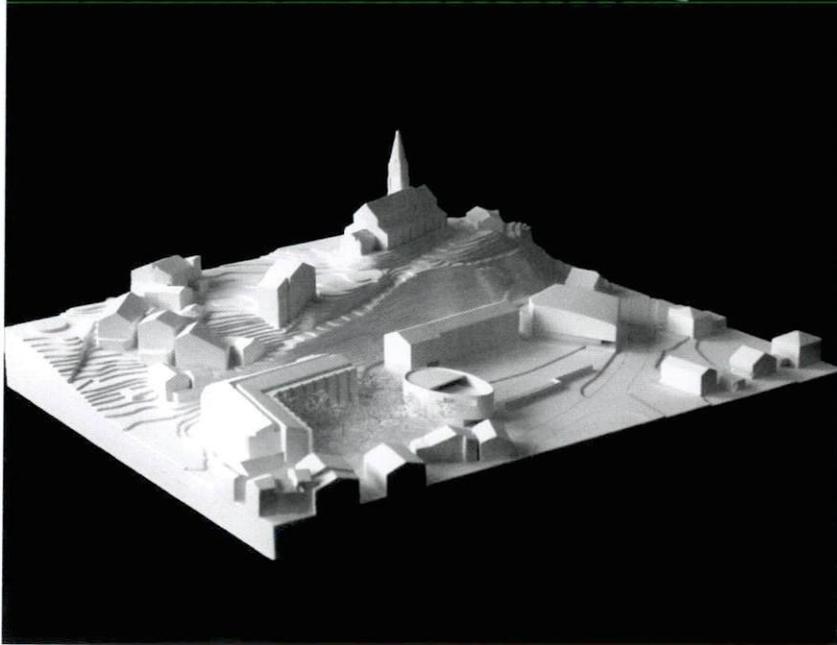
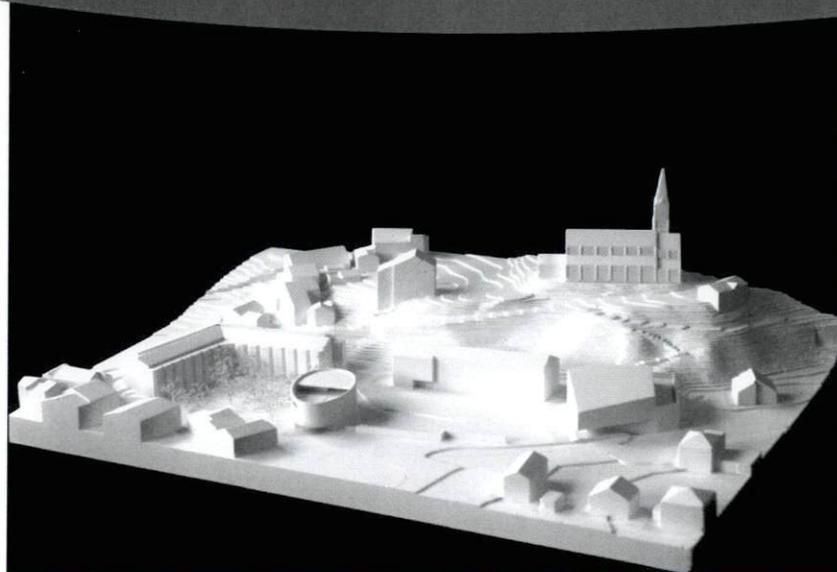


_commune de st léonard
mandat d'études parallèles
sur procédure sélective
pour la construction d'une structure
d'accueil pour la petite enfance.
l'agrandissement de l'école et
le remplacement de la salle de gym
septembre 2009_
hip hop



coupes / façades_1/200

PROJET N°6 KINDER SURPRISE



Auteur : Giorla et Trautmann Architectes à Sierre

Collaborateurs : Jean-Gérard Giorla, Mona Trautmann, Sophie Hermann, François Savioz, Nicolas Sedlatchek, Pauline Schmidt, Blandine Menoud

Le projet prend le parti de redéfinir l'espace contenu de la cour, entre l'EMS, le long de l'école agrandie, jusqu'au nouveau bâtiment des grandes salles à l'Ouest. Au Sud de la cour s'implante un nouvel élément pavillonnaire. Cette proposition aborde la question des césures constituées par les accès aux sous-sols présents sur le site. Elle esquisse un redessin des aménagements extérieurs de l'EMS, jusqu'à la place de dépose, généreusement disposée devant l'entrée de la structure d'accueil. Le cheminement vers l'église est maintenu, au travers du passage situé entre l'école et le bâtiment des grandes salles.

Le projet répartit les éléments du programme dans trois bâtiments distincts. La structure d'accueil et la crèche dans un bâtiment pavillonnaire de plan elliptique, disposé du côté du village, implanté comme articulation entre la cour de l'école et le jardin de l'EMS. La rampe de celui-ci est remplacée par un accès de plain pied sur sa façade Est.

L'accès à la structure d'accueil s'oriente vers le village au Sud. Il se prolonge vers le centre du plan au travers d'un hall et d'un espace pour les repas et donne accès à l'étage par un premier escalier. Un accès supplémentaire au Nord est proposé pour l'UAPE.

À l'étage, la crèche se place du côté Est et la nursery du côté Ouest. La toiture est accessible et constituée de locaux annexes et d'une terrasse.

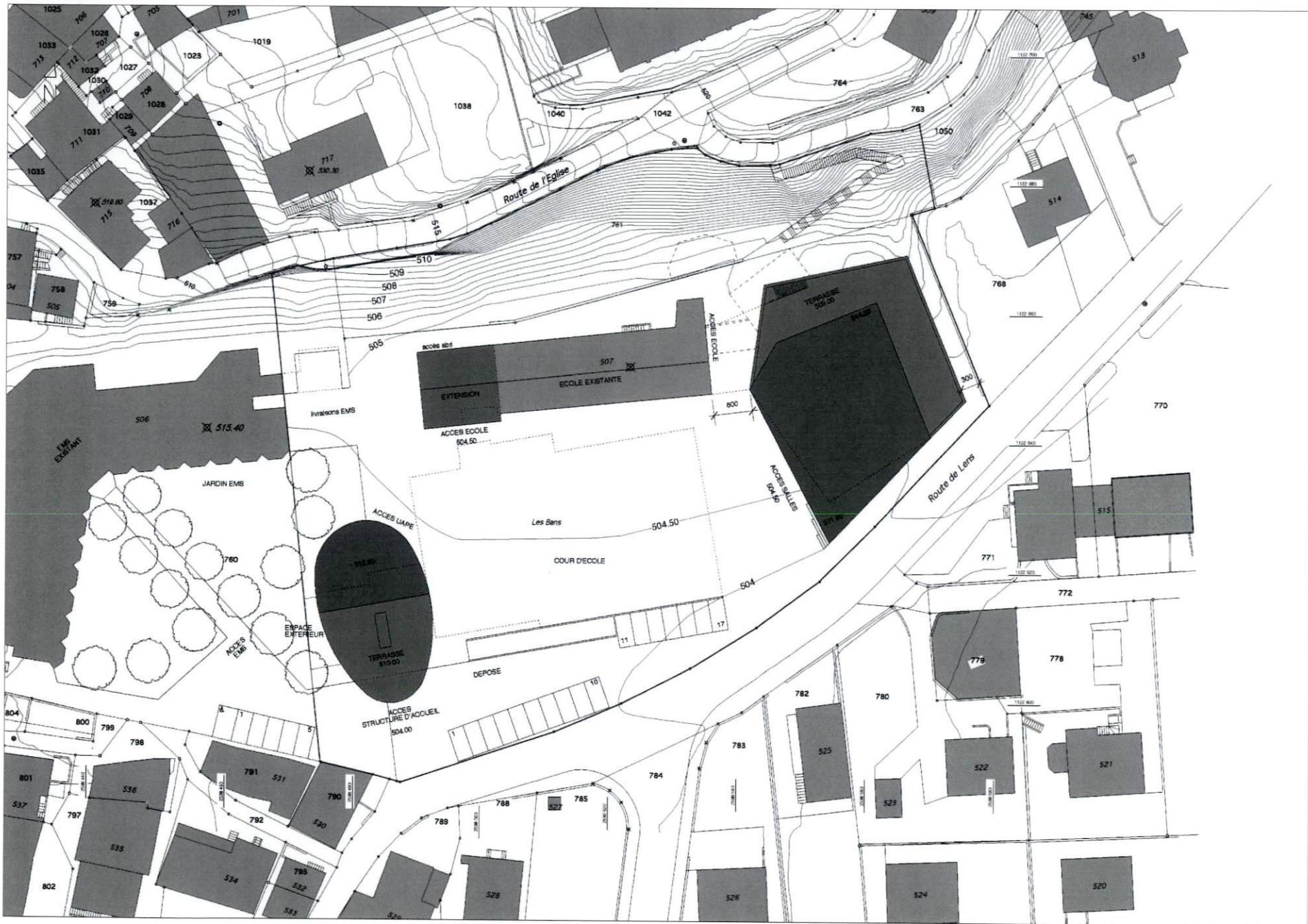
La salle de gymnastique et la salle multiactivité sont organisées dans un second bâtiment, constitué d'un socle et d'une partie haute partiellement en portafaux et dégageant une terrasse au Nord-est. Une première entrée, sous le portafaux constitué du foyer des salles multiactivités, donne accès à la salle de gym, au balcon la surplombant et à un escalier vers l'étage. Un deuxième accès, situé sur la route de Lens, mène directement au sous-sol et donne une accessibilité supplémentaire à la salle et sa scène. Les salles multiactivités à l'étage sont accessibles par le hall principal, ainsi que par un escalier situé au Nord du bâtiment et permettant d'y arriver par la terrasse.

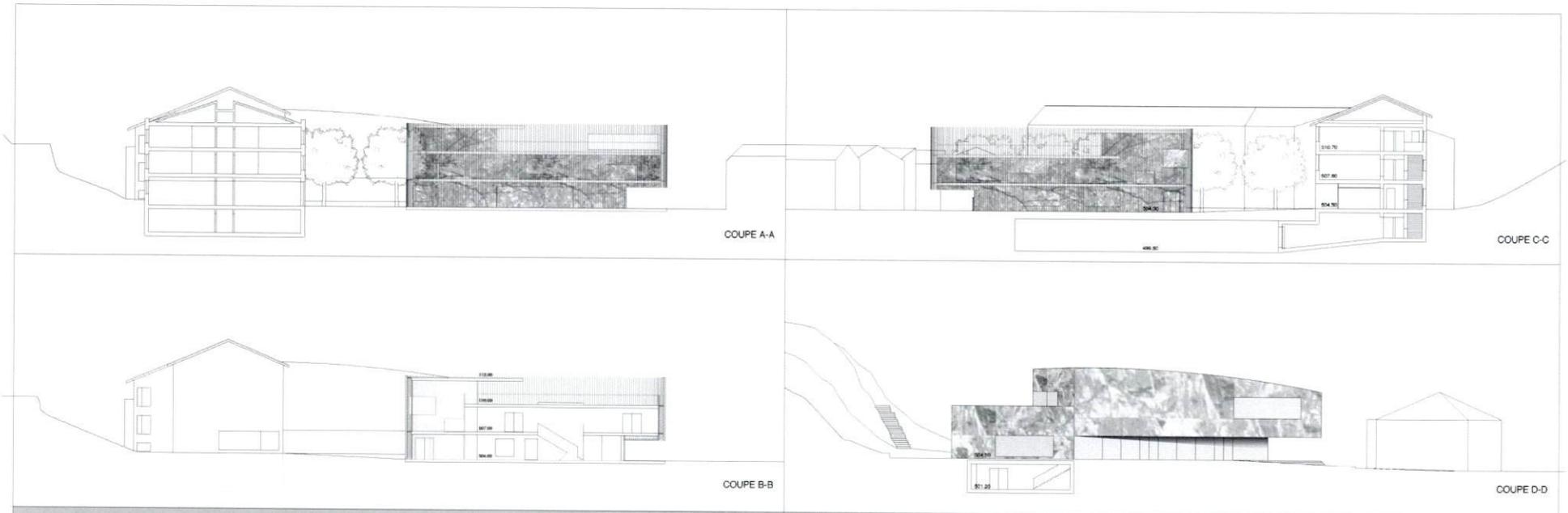
Le programme des salles de classe prend place dans un agrandissement qui forme la tête Ouest du bâtiment de l'école dans le respect du bâtiment existant.

La qualité du projet ressort du parti pris et du langage différencié donné à chaque bâtiment, créant des articulations intéressantes. Les activités qui s'y déroulent sont détachées et leur relation à l'espace majeur de la cour redéfinie s'en trouve dès lors affaiblie.

La générosité offerte dans la structure d'accueil donne au bâtiment une échelle un peu trop grande. Son rôle d'articulation au Sud de la cour reste statique et n'arrive pas à donner, vis-à-vis de l'accès à la rampe de l'abri cette fois, une réponse à la hauteur de la première.

La circulation et l'organisation de l'école sont soignées. Une nouvelle entrée s'ouvre sur la cour requalifiée. Le passage vers l'église, maintenu entre la façade Ouest de l'école et le bâtiment des grandes salles, reste cependant dérobé. L'accès à la toiture des grandes salles aurait pu générer une plus grande générosité vers ce passage public important sur le site. De la même manière les accès aux grandes salles restent tangentiels aux parcours, bien que soulignés par un volume en portafaux, dont la structure et l'organisation du plan peinent à convaincre. Les volumes et le système structurel complexe, renchérissent le coût bien au-dessus de la moyenne des projets.





Le site mis à disposition pour la construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance, l'agrandissement de l'école et la construction d'une nouvelle salle de gymnastique et d'une salle multifonctionnelle comprenant actuellement des volumes, FEMS, l'école et la salle de gymnastique dont l'échelle tranche avec la structure villageoise. Dominés par l'église, ils sont "posés" au pied de la colline sur un grand plateau découpé par des accès à des locaux souterrains. Le projet "Kinder surprise" tient compte de la totalité de cet espace pour le ressouder, le compléter et le lier plus fortement au village.

La crèche s'implante précisément à l'interstice des deux espaces extérieurs - le jardin de FEMS et la cour de l'école - et joue de part sa forme arrondie et de part sa position le rôle d'un élément d'articulation et de liaison dans le tissu existant. Le projet propose également de prolonger le volume de l'école existante pour y installer le programme scolaire demandé. Dans la partie Est du périmètre, à l'emplacement de l'actuelle salle de gymnastique, un volume autonome abrite la nouvelle salle de gymnastique et la salle multifonctionnelle. Par sa forme, il met en valeur la liaison entre le bas du village et la route de l'Église.

La crèche est implantée de façon à pouvoir bénéficier d'un accès extérieur à la cour d'école. Elle se développe sur deux niveaux et son espace de jeux se trouve sur la toiture, avec un clin d'œil sur le vieux village et Valère et Tourbillon au loin. La position de l'entrée et la position de l'espace de jeux extérieur permettent d'apaiser des conflits avec les enfants plus âgés. L'espace repose au rez-de-chaussée s'ouvre sur le jardin de FEMS à travers une terrasse ombragée et crée ainsi des contacts et des échanges entre générations.

Les livraisons pour la cuisine de la crèche se font à niveau de même que l'accès livraisons à FEMS, en dehors des heures de récréation. Les salles d'activités de l'UAPE sont au rez-de-chaussée en relation directe avec la cour d'école.

L'agrandissement de l'école existante reprend la typologie du bâtiment des classes et correspond aux nouvelles normes parasismiques. L'entrée est doublée à travers un couloir et les liaisons verticales mises en place permettent de distribuer l'ensemble du bâtiment. De part sa plus grande dimension l'école répond mieux à l'échelle du lieu.

L'accès à la salle de gymnastique semi-enterrée et à la salle multifonctionnelle se fait par un couloir en prolongation de la cour d'école et en liaison avec la route de Lère au Sud. Ce couloir s'ouvre sur le hall qui dessert verticalement les deux salles. La salle multifonctionnelle à l'étage se prolonge au Nord et à l'Est sur une terrasse qui dialogue avec l'église et le paysage environnant. Depuis le foyer, le regard s'oriente sur l'ouverture de la vallée à l'Ouest.

Au sous-sol l'école existante et la nouvelle salle de gymnastique sont reliées par un foyer sur double hauteur qui sert de repère et qui amène de la lumière naturelle.

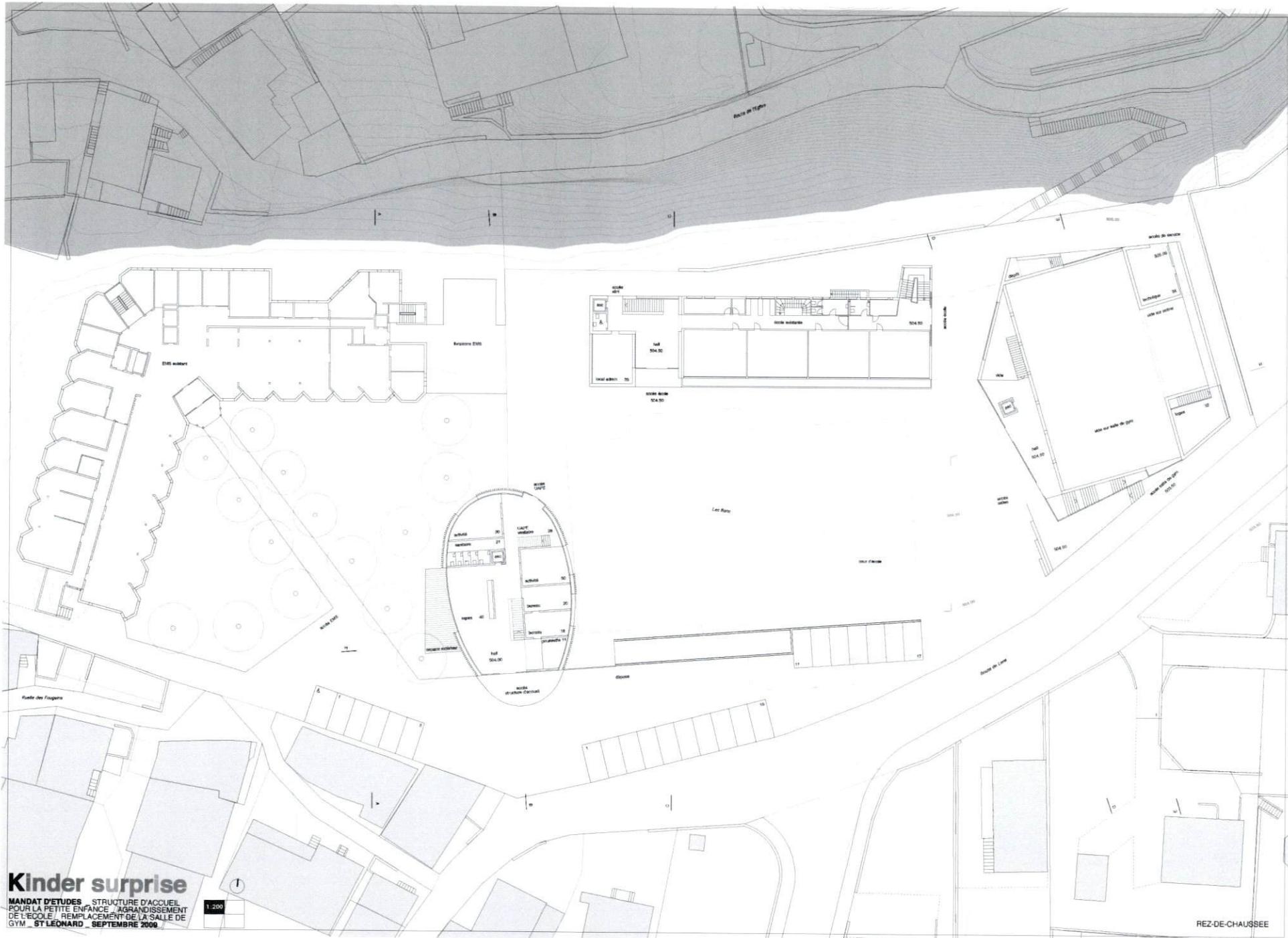
Si la crèche se veut un pavillon léger et transparent, les salles sont solidement ancrées au terrain comme le rocher avoisinant.

redéfinit l'espace de la cour
et l'école
les accès
relation avec la vallée

Kinder surprise
 MANDAT D'ETUDES STRUCTURE D'ACCUEIL
 POUR LA PETITE ENFANCE - AGRANDISSEMENT
 DE L'ÉCOLE - REMPLACEMENT DE LA SALLE DE
 GYM - ST LEONARD - SEPTEMBRE 2009



SOUS-SOL

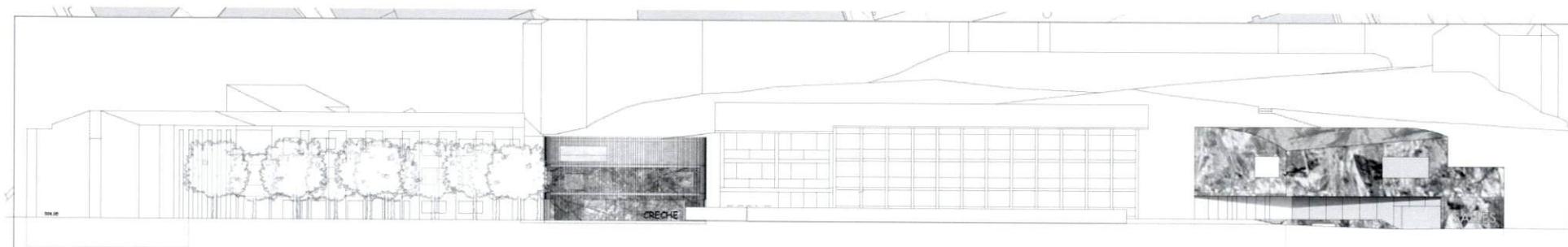


Kinder surprise

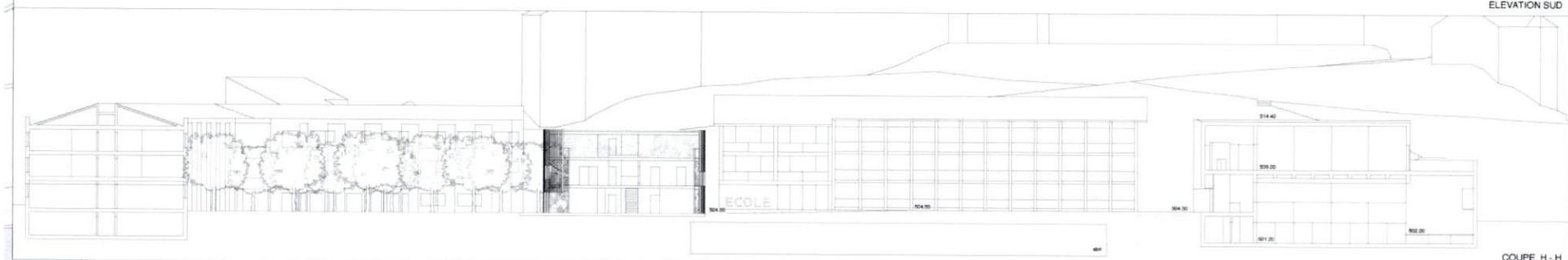
MANDAT D'ETUDES STRUCTURE D'ACCUEIL
POUR LA PETITE ENFANCE / AGRANDISSEMENT
DE L'ECOLE - REMPLACEMENT DE LA SALLE DE
GYM - ST LEONARD - SEPTEMBRE 2006

1:200

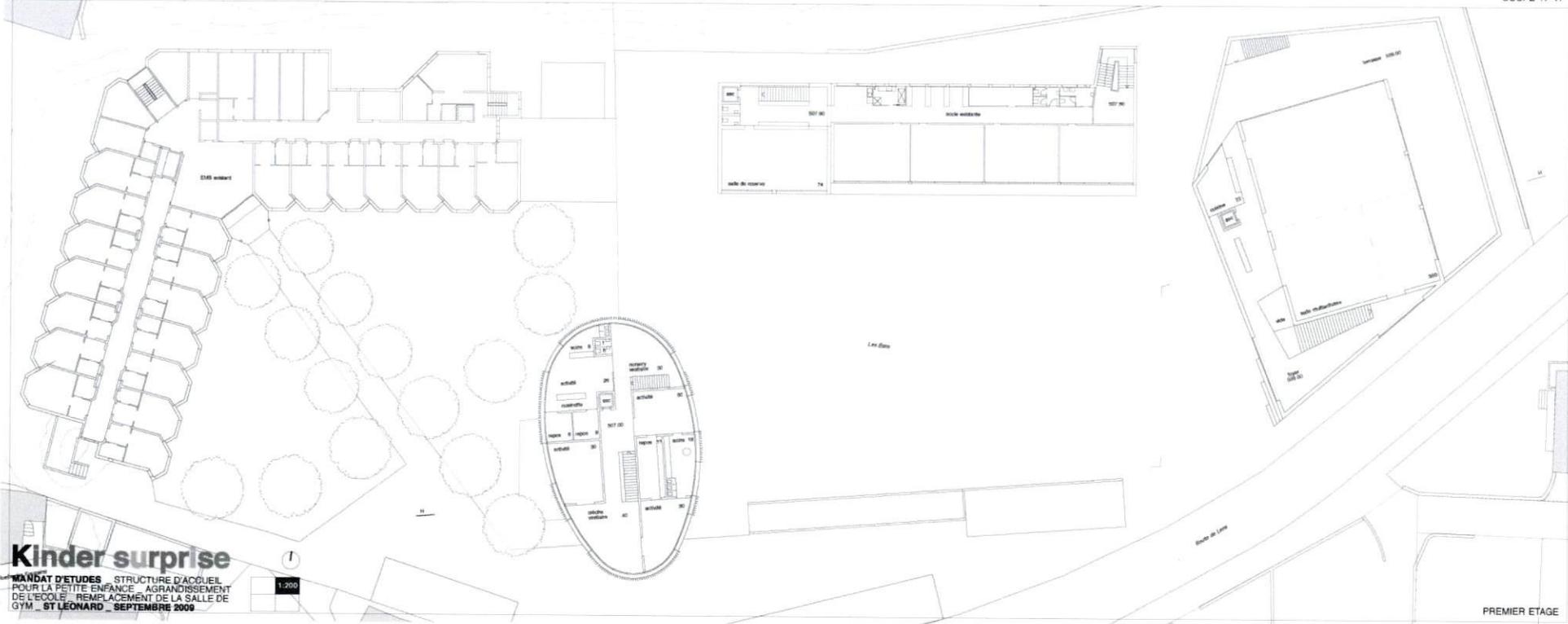
REZ-DE-CHAUSSEE



ELEVATION SUD



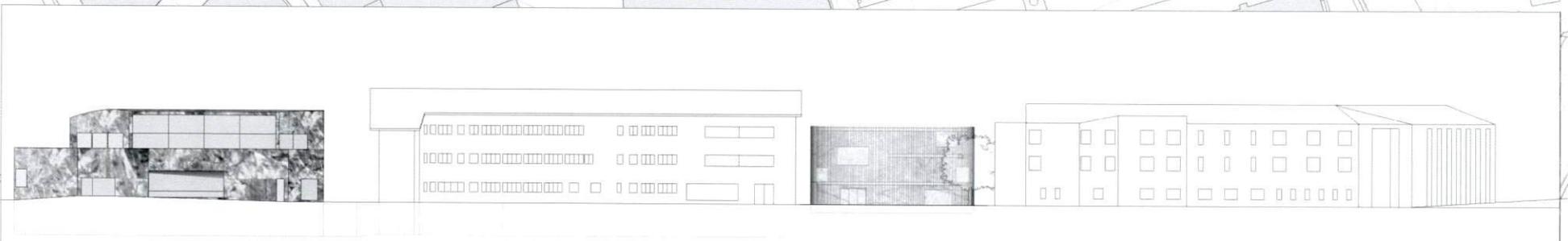
COUPE H - H



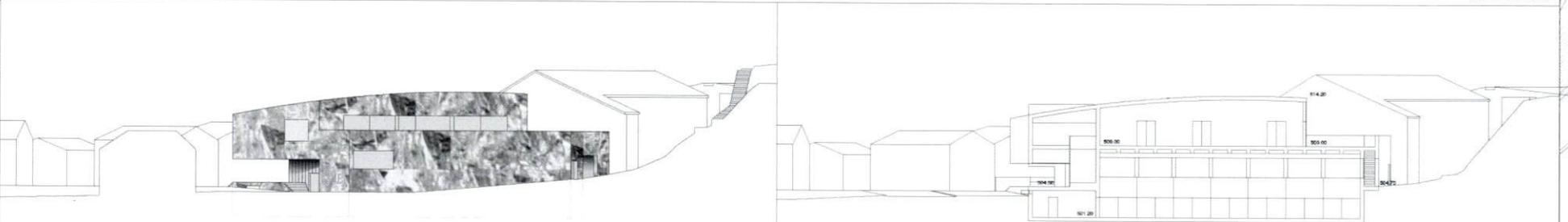
Kinder surprise
 MANDAT D'ETUDES STRUCTURE D'ACCUEIL
 POUR LA PETITE ENFANCE - AGRANDISSEMENT
 DE L'ECOLE - REMPLACEMENT DE LA SALLE DE
 GYM - ST LEONARD - SEPTEMBRE 2004

1:200

PREMIER ETAGE

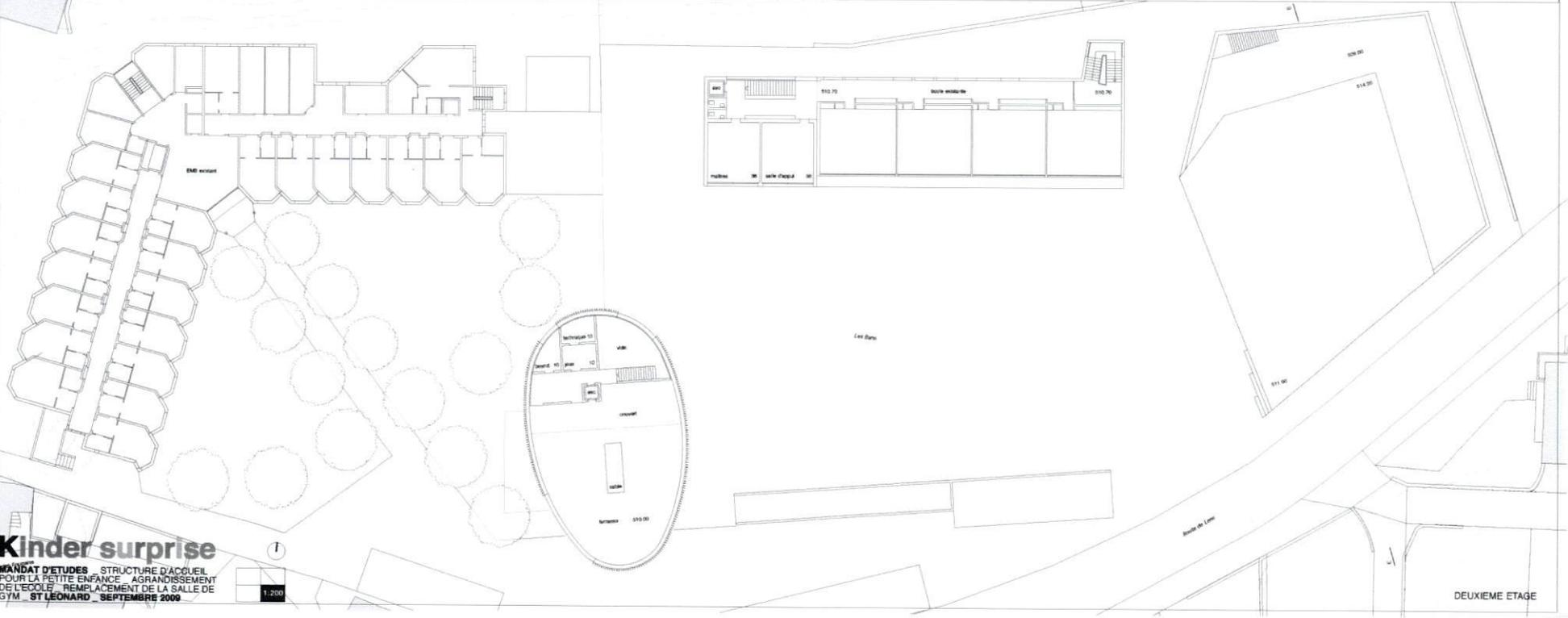


ELEVATION NORD



ELEVATION EST

COUPE E - E



DEUXIEME ETAGE

Kinder surprise
 MANDAT D'ETUDES - STRUCTURE D'ACCUEIL
 POUR LA PETITE ENFANCE - AGRANDISSEMENT
 DE L'ECOLE - REMPLACEMENT DE LA SALLE DE
 GYM - ST LEONARD - SEPTEMBRE 2009

